

# droit et liberté

mensuel du mouvement  
contre le racisme et pour  
l'amitié entre les peuples

septembre 1978 n° 372

mr  
ap

au sud du rio grande  
**une  
amérique  
indienne**

**chtcharanski  
condamné**



# Real

## Créations Arlette Nastat

### vager nastat

43, rue d'Aboukir, Paris-2°. Tél. : 508-88-60

## un événement doublement négatif

*C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu le N° 370 de droit et liberté dont la majeure partie est consacrée, à juste titre, à la dénonciation de l'apartheid.*

*Aussi, mon étonnement n'en est-il que plus grand de trouver dans le même numéro (p. 28) un article célébrant les 30 ans d'Israël comme s'il s'agissait d'un événement positif. Passe encore que l'État d'Israël soit, comme l'auteur anonyme de l'article en question s'évertue (à tort) à le démontrer, une affaire économiquement rentable.*

*Mais pour un militant anti-raciste, la création de l'État d'Israël est un événement doublement négatif :*

1) pour les Palestiniens qui ont été chassés de leur patrie pour faire place à ce nouvel état

2) pour les Juifs eux-mêmes dont la très grande majorité ne se reconnaît pas du tout dans une idéologie sioniste dont le racisme était autrefois camouflé sous ses apparences social-démocrates mais est maintenant ouvertement revendiqué par le sinistre Bégin et son équipe au pouvoir.

*Si les trente ans d'Israël sont bien, comme le dit lui-même l'auteur de votre article, « trente ans d'une histoire jalonnée de guerres, de larmes, de sang et de sueur », c'est essentiellement à la dépossession initiale des Palestiniens que nous le devons.*

*Un mouvement comme le mrap se doit de dénoncer tout racisme quel qu'il soit.*

Philippe DAUMAS  
MONTPELLIER

## l'état le plus démocratique du moyen-orient

*Membre du mrap, j'ai lu avec grand intérêt le numéro de juin de droit et liberté. J'ai trouvé passionnante votre analyse sur l'apartheid et des liens qui existent entre le capitalisme français et l'Afrique du Sud. Il est bon de montrer quels intérêts ce régime raciste sert, de même qu'il est toujours bon de rappeler à ceux qui ont la mémoire courte que les capitalistes allemands ont financé Hitler.*

*En revanche je me permets d'exprimer mon plus total désaccord en ce qui concerne l'article de droit et liberté consacré au 30<sup>e</sup> anniversaire de la fondation d'Israël et ce, pour plusieurs raisons.*

1) Vous donnez une version simpliste des choses. A vous lire, les 30 ans d'Israël

se résument par d'importants succès économiques et militaires (on songe en vous lisant au « peuple sûr de lui et dominateur » de De Gaulle) et par un important accroissement de sa superficie. Vous oubliez sciemment ce qu'a représenté la fondation d'un État où les Juifs persécutés puissent enfin vivre libres. Comme le disait le grand résistant Trepper, victimes des persécutions antisémites de Pologne « Israël, le seul pays où l'on ne puisse me traiter de sale juif ». Il est triste qu'un mouvement qui combatte le racisme et l'antisémitisme ait oublié ce fait. Par ailleurs, vous oubliez de dire que s'est développé en Israël une vie sociale et culturelle extrêmement riche dont ont bénéficié Juifs et Arabes, ce qui ne veut absolument pas dire que tous les problèmes et notamment celui des Palestiniens, soient résolus.

2) Vous donnez une version manichéenne des choses. Israël représente le Mal et les Palestiniens le Bien. Vous condamnez à juste titre le « fanatisme » de Bégin mais vous oubliez de dire :

a) que ce sont les États arabes qui, en 1947, ont refusé le plan de partage de la Palestine et ont envahi Israël ;

b) qu'en 1967, Ahmed Choukeri, ministre égyptien, lançait des appels aux meurtres (« il restera peu de Juifs survivants ») et que le roi Fayçal d'Arabie Saoudite faisait distribuer ce faux antisémite grossier que sont les Protocoles des Sages de Sion (cf. à ce sujet Léon Poliakov, quatrième tome de l'Histoire de l'antisémitisme) ;

c) que la Charte de l'O.L.P. prône toujours la destruction d'Israël et que l'O.L.P. a revendiqué les attentats contre les avions d'El Al dans les années 1970 et, très récemment, contre un autobus à Jérusalem. Comment ne pas comprendre les réticences de certains dirigeants israéliens face à l'O.L.P. ? ;

d) que les États arabes ont entretenu le problème des réfugiés palestiniens ce qui permettait de dissimuler les injustices régnant dans leurs propres pays et d'accuser Israël devenu un moderne « bouc émissaire ». Faut-il aussi rappeler que les Palestiniens furent massacrés non pas par les Israéliens, mais par la Jordanie en 1970 et par la Syrie (qui passait pour un État progressiste) en 1976 au Liban ? ;

e) qu'Israël ne cultive pas « le mythe de l'invincibilité de Tsahal son armée » comme vous le dites. Dans quel pays arabe voit-on des officiers demander à leur chef d'Etat de signer la paix ? Si les Israéliens croyaient leur armée invincible, cela ne se produirait pas ;

f) qu'Israël est l'Etat le plus démocratique du Moyen-Orient, que, aux élections municipales dans les territoires occupés, se sont présentés des candidats favorables à l'O.L.P., que le général Weizmann a été applaudi par les populations arabes de Hebron (voir Le Monde de juin 1978). A ma connaissance, ce n'est pas en Syrie que des candidats favorables au dialogue israélo-arabe ont été élus ;

g) que parmi les Israéliens, nombreux sont ceux qui sont en faveur non seulement

## au sommaire

### ■ sur le vif ■

chtcharansky condamné p 6

### ■ événement ■

le fléau dans la balance p 8

les mauvais coups de l'été p 9

### ■ dossier ■

une amérique indienne p 13

### ■ pleins feux ■

belleville la méditerranéenne p 23

### ■ éducation à la fraternité ■

enfants de tunisie p 25

### ■ action ■

tour de france de la  
solidarité p 31

et nos rubriques habituelles

la couverture est de jean-yves treiber

de la paix comme vous le dites, mais aussi du dialogue avec les Palestiniens (cf. la revue News Outlook) et d'un retrait des territoires occupés ;

h) que si les dirigeants israéliens doivent abandonner leur attitude intransigeante, les Palestiniens doivent en faire autant.

3) Ce n'est pas par de telles déclarations que le mrap fera avancer la cause de la paix. Le mrap qui, si souvent, dénonce les injustices et la version simpliste des choses, pourrait méditer cette réflexion de l'historien François Floret qui montre que l'on refuse de reconnaître à Israël, sinon le droit à l'existence, du moins la légitimité de ses aspirations nationales.

4) après ses remarques critiques, peut-être me permettrez-vous de faire deux suggestions :

a) faire l'analyse de la complexité et de la diversité d'Israël, sans dissimuler les problèmes réels (et d'abord le problème palestinien). Vous contribuerez de cette façon à donner une image plus fidèle d'Israël et à lutter contre un antisionisme qu'il est quelquefois (mais pas toujours, rassurez-vous je ne confonds pas l'antisionisme et l'antisémitisme) difficile de distinguer de l'antisémitisme. Faut-il rappeler qu'il existe des mouvements d'extrême droite antisionistes et qui pour certains, comme le rappelait encore F. Floret, l'image d'Israël conquérant se superpose à celle du « juif

# des problèmes urgents que nous devons résoudre

Chers Amis,

Comme chaque année, la période des vacances correspond pour le MRAP à de graves difficultés financières. Pourtant, Droit et Liberté continue de paraître. Le Mouvement assure la permanence du combat antiraciste.

Sans votre aide, toute l'action du MRAP peut être bloquée. Or elle est plus nécessaire que jamais. Une relance vient d'être envoyée à tous nos amis pour qu'ils participent à l'urgent effort financier qui nous permettra à tous de passer ce cap difficile. Certains d'entre nous n'ont pas encore versé leur cotisation annuelle de membres du MRAP ou leur abonnement à Droit et Liberté. D'autres possèdent encore des bons de soutien qu'ils peuvent diffuser autour d'eux ou prendre entièrement à leur charge. Beaucoup de possibilités existent encore pour aider financièrement le Mouvement. La principale c'est de placer autour de soi adhérents et abonneurs.

C'est vrai, il est difficile pour nous tous de faire un effort financier au retour des vacances. Mais les petits versements font les grands rivières et l'effort le plus modeste nous aidera à poursuivre l'œuvre à laquelle nous croyons tous. D'avance merci  
la Trésorière

## le mr ap, c'est nous

ploutocrate » des antisémites ? En outre, en montrant la complexité du problème israélien, le mr ap répond à la vocation profonde de tout mouvement antiraciste qui se doit de montrer que les « autres » sont des hommes et non des entités abstraites ; b) donner la parole aux Israéliens et aux Palestiniens. Vous constaterez sans doute qu'il existe des deux côtés une grande volonté de dialogue. Vous constaterez aussi que des deux côtés on rejette certaines affirmations simpliste.

Vous me pardonnerez le ton un peu vif de ces remarques. Mais il est triste de voir qu'un mouvement comme le mr ap se contente d'affirmations aussi schématiques et partiales ; lutter contre le racisme et l'antisémitisme, c'est aussi refuser de donner d'Israël ou des Palestiniens une image simplificatrice.

Seule une analyse approfondie peut servir la cause de la paix et favoriser un rapprochement entre Israéliens et Palestiniens.

Laurent BENSARD  
92 VILLE D'AVRAY

## atteintes aux droits de l'homme

Je suis abonné depuis plusieurs années à droit et liberté que j'apprécie en général. Mais, dans le numéro de juin (n° 370, spécial Afrique du Sud) je trouve particulièrement déplacé l'article, page 28 : « Israël a trente ans ».

Bien sûr dans la 2<sup>e</sup> partie, on y parle de souhaits de paix... mais quelle paix ? On n'en sait trop rien. Mais toute la première partie est un hommage à Israël qui, en 30 ans, a pu développer de manière spectaculaire son économie, sa population et grâce à quatre guerres victorieuses a pu multiplier par sept la superficie du territoire qu'il contrôle !!! (sic)

Voilà évidemment de grandes raisons de glorifier et de féliciter ce pays ! Quand on admet que la force et les guerres sont le meilleur moyen d'élargir ses frontières et d'agrandir son espace vital. Quand on passe sous silence la manière dont on s'approprie les terres et expulse les habitants. Quand on ne dit pas que ceux qui restent deviennent des « citoyens » de seconde zone.

Quand on attend que ceux qui ont été dépossédés, chassés ou vivent sous occupation viennent enfin « reconnaître » l'occupant et ses droits à se comporter ainsi. Quand on oublie les lois d'exception en vigueur en Israël à l'égard de la « minorité » arabe. Quand on ne dit pas que, s'il y a en Afrique du Sud des « non-blancs », il y a officiellement dans l'état sioniste des « non-juifs »... et que des relations étroites existent entre Israël et l'Afrique du Sud, qui est sur le continent africain son premier client. Cela aurait pu être dit dans un dossier sur l'apartheid !

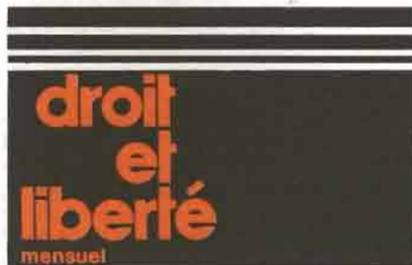
Il y aurait sûrement beaucoup de choses à dire sur Israël à propos de ces 30 ans... Mais il aurait fallu que ce soit en fidélité impartiale à la lutte que veut mener le mr ap contre le racisme... quel qu'il soit. Ce ne

serait pas faire de l'antisémitisme, au contraire, que de dénoncer toutes les discriminations, les répressions, le système colonial que le sionisme en Israël exerce lui aussi à l'égard des « non-juifs »... qui habitaient ou habitent encore ce que eux, les Arabes, appellent la Palestine, qui était (et reste à leurs yeux) leur pays, avant que ne viennent, en 30 ans, les 3 millions d'immigrants qui « contrôlent » à présent ce territoire...

Il y a des juifs, et des Israéliens même, qui sont capables, ont la loyauté et le courage de dénoncer toutes ces atteintes aux droits de l'homme en Israël... Le mr ap en serait-il incapable ? Préfère-t-il pudiquement se taire ? Alors qu'il ne parle pas d'Israël du tout, cela vaudra mieux.

Jacques LHABITANT  
57000 METZ

N.D.L.R. Ces quelques lettres témoignent de la diversité des points de vue et des sensibilités des adhérents du mr ap face aux problèmes du Proche-Orient. A plusieurs reprises et de manière très nette, le mr ap s'est prononcé à la fois pour l'existence d'Israël et pour la reconnaissance des droits nationaux des Palestiniens. La ligne du mr ap n'obéit pas à un esprit de vague conciliation mais la vérité comporte, dans ce problème, de multiples données contradictoires qu'il faut prendre en compte si nous voulons aboutir à une paix réelle. Le mr ap condamne les actes et les positions racistes dans les deux camps et s'élève contre les actes inhumains faisant d'innocentes victimes chaque fois qu'il s'en produit et quels qu'en soient les auteurs.



120, rue saint-denis - 75002 PARIS  
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239 81 PARIS

directeur de la publication albert levy

rédacteur en chef jean-louis sagot-duvauroix

comité de rédaction jean-pierre giovenco

michel billis ; mireille carrère ; patrick kamenka ; honoré kponon ; félix lambert ; racine maïga ; stéphane mayreste ; robert pac ; philippe porret ; viviane rosen ; théo saint-jean ; yves thoraval ; jean-yves treiber ; slimane zéghidour.

publicité au siège du journal

ABONNEMENTS  
• UN AN 50 FRANCS • SOUTIEN 100 FRANCS  
ARTILES REINOR MAGHREB AFRIQUE FRANCOPHONIE  
LAOS CAMBODGE NOUVELLE CALÉDONIE 55 FRANCS  
AUTRES PAYS 157 CHANGEMENT D'ADRESSE 77

## éditorial

# la question ne sera pas posée

En luttant pour la liberté d'Anatole Chtcharansky, pour que les juifs qui le désirent puissent quitter leur pays comme tout autre pour que cessent les débordements antisémites de certains écrits soviétiques prétendument dirigés contre le sionisme, le mr ap accomplit sa mission de toujours, dans le cadre de sa compétence et de ses objectifs. Ses statuts précisent qu'il « entend assurer à tout homme sans distinction la reconnaissance et l'exercice de ses droits et libertés dans des conditions d'égalité, en quelques domaines et en quelques lieux que ce soit ».

Une telle rigueur n'est certes pas partagée par tous ceux qui se posent aujourd'hui en antiracistes sourcilieux et en protecteurs patentés des Droits de l'Homme.

Au moment même où Chtcharansky était jugé dans les conditions que l'on sait, un cas plus dramatique encore aurait dû retenir l'attention des antiracistes sincères qui ne s'arrêtent pas aux frontières des idéologies : celui de Solomon Mahlangu, jeune militant sud-africain de 21 ans, qui à l'heure où ces lignes sont écrites, attend toujours la mort dans les prisons de l'apartheid après avoir été condamné à la peine capitale par un tribunal raciste.

A plusieurs reprises, droit et liberté a attiré l'attention sur ce héros de la lutte de la libération en Afrique du Sud. Lorsque l'appel de son jugement a été rejeté, le mr ap est intervenu auprès de la presse et des autorités pour que puisse se développer une campagne d'opinion en sa faveur. Depuis silence !

Comment dès lors, ne pas faire le rapprochement entre certaines prises de positions récentes en faveur des Droits de l'Homme lorsqu'ils sont violés à l'Est et l'hostilité fondamentale de certains groupes envers l'URSS, une hostilité qui ne se dément pas depuis la Révolution d'Octobre ? Il s'agit de discréditer le régime socialiste en tant que tel, quoi qu'il fasse ; et ses errements deviennent des armes supplémentaires, d'une crédibilité accrue, qui rejoignent l'arsenal permanent de l'antisoviétisme. Parallèlement, les animateurs de ces campagnes systématiques s'emploient à parer de toutes les vertus le monde capitaliste, désigné le plus souvent comme « libéral » ou « occidental ».

C'est sous ce dernier aspect que l'opération partisane est la plus flagrante. Elle se fonde sur une grossière falsification de la réalité, qui consiste à masquer, ou pour le moins minimiser les atteintes aux Droits de l'Homme d'un côté, tout en les dramatisant au maximum de l'autre. Et l'on doit bien constater que les grands moyens d'information, loin de jouer leur rôle avec objectivité, font délibérément, pour la plupart, deux poids et deux mesures.

C'est ainsi qu'on en arrive à cette aberration que le président Carter puisse prendre figure de champion des Droits de l'Homme... en URSS, alors que, selon son ambassadeur, M. Andrew Young, il y a « des centaines, peut-être des milliers » de prisonniers politiques aux États-Unis. Ajoutons-y la ségrégation et les discriminations de toutes sortes qui maintiennent la masse des Noirs dans une situation parfois dramatique, de même que d'autres minorités (Porto-Ricains, Chicanos, Indiens) ou encore les menées insolentes du Parti Nazi américain et du Ku Klux Klan... Mais que disent de tous ces faits la « grande presse » et la télévision ?

Quant au gouvernement français, qui se déclare officiellement « préoccupé » par le procès Chtcharansky, le massacre de Soweto, les « suicides » répétés dans les prisons de Prétoria ne l'émeuvent nullement pas plus que les assassinats de démocrates en Iran, les tortures et les procès truqués au Maroc ou en Tunisie. Il apporte sans complexe son aide militaire, économique et politique au régime raciste sud-africain, intervient en Afrique contre la liberté et souveraineté des peuples, collabore avec le Chili de Pinochet comme naguère avec le Portugal de Salazar et l'Espagne de Franco.

On aimerait que ceux qui se réclament de la lutte contre le racisme dénoncent non seulement ce qui doit l'être ailleurs, mais aussi la condition des travailleurs immigrés en France, les persécutions et les crimes dont ils sont les victimes. On aimerait que ceux qui soutiennent les droits nationaux d'Israël ne restent pas indifférents à ceux des Palestiniens. Et réciproquement. On aimerait que la vie d'un Noir, d'un Arabe, d'un Asiatique ait pour quiconque la même valeur que celle d'un Européen. On aimerait...

Mais sans doute est-ce trop demander à ceux qui ne font que rechercher diversions et alibis pour camoufler et perpétuer cyniquement les forfaits inhérents à leur politique. Des scandales innombrables qui les accusent, ils peuvent encore, bien souvent, comme les juges d'Émile Zola, faire en sorte que la question ne soit pas posée.

Leur position devient pourtant de plus en plus difficile à tenir dans la mesure où l'opinion publique mondiale, prenant en main la défense des Droits de l'Homme, réclame avec une vigueur croissante, avec toujours plus de lucidité et d'intransigeance, l'application des mêmes principes à tous les cas, à tous les individus comme à tous les peuples.

C'est elle, en fin de compte, qui imposera le triomphe partout à — l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud — d'un antiracisme sans éclipse ; d'une démocratie sans restriction ni faux-fuyants.

Albert LEVY.

# chtcharansky condamné

## le témoignage de m<sup>e</sup> rappaport, son avocat

Trois ans de prison et dix ans de camp à régime sévère. Accusé d'espionnage par les autorités soviétiques, Anatole Chtcharansky, le mathématicien soviétique juif, n'ira pas rejoindre son épouse en Israël. L'équité et la justice ont été les deux grands absents du procès de Moscou. L'attitude arbitraire des autorités soviétiques, l'inexistence des preuves confirmant l'accusation d'espionnage, le non respect des droits de la défense (les avocats de Chtcharansky, dont Mes. Rappaport et Jacoby, membres du mrap, n'ont pu assister au procès), le climat antisémite entretenu par certains organes d'informations ont suscité à travers le monde des protestations de grande ampleur.

Le mrap a apporté sa contribution dans ce combat en faveur de la justice en demandant l'annulation des poursuites, la libération de Chtcharansky et la possibilité pour lui de rejoindre son épouse.

Il a fait connaître sa position dans des communiqués parus dans la presse. Il a participé à la manifestation organisée à Paris par le Comité de défense de Chtcharansky. Enfin, une délégation du mrap conduite par Jean-Pierre Garcia a remis à l'ambassade d'URSS un message de protestation.

M<sup>e</sup> Roland Rappaport, membre du Bureau national du mrap et avocat du mathématicien, n'a pu se rendre à Moscou et défendre donc son client. Le visa d'entrée en URSS lui a été refusé. Il en a été de même pour ses confrères M<sup>e</sup> Louis Pettiti et M<sup>e</sup> Daniel Jacoby.

Dans l'entretien qu'il a accordé à *droit et liberté*, M<sup>e</sup> Roland Rappaport dissèque « l'affaire Chtcharansky », en montre les origines et les implications.

**Question :** les autorités soviétiques ont poursuivi et condamné Anatole Chtcharansky pour espionnage. Vous étiez son avocat. Ces accusations étaient-elles étayées par des preuves ?

**Roland Rappaport :** Toutes les informations recueillies sur le déroulement de l'audience confirment que le dossier était vide. Cette affaire m'a permis de faire des découvertes. Je me doutais bien que tout n'allait pas pour le mieux dans le monde des droits de la défense et de la justice soviétique. Ce que je ne savais pas en revanche, c'est que la loi interdisait une véritable contradiction dans le débat, au cours de la phase de l'instruction, qu'elle ne prévoit pour le détenu aucun recours judiciaire.

Je n'imaginai pas que le Soviet Suprême prendrait le 15 décembre un décret - en réalité une véritable lettre de cachet - décidant de la prolongation de la détention de Chtcharansky. Ce pouvoir appartient au Procureur général de l'Union Soviétique. Chtcharansky est resté au secret pendant près d'un an et demi sans pouvoir communiquer avec sa famille. La loi soviétique est quelquefois violée par ceux-là mêmes qui devraient l'appliquer ; dans d'autres circonstances elle est appliquée, mais tout concourt finalement à

l'absence de débat contradictoire, à l'absence de garantie, à l'absence de publicité, à l'absence d'informations sur les pièces du dossier.

Enfin, comment qualifier l'attitude de

Le mrap était présent à la manifestation organisée à Paris en faveur de Chtcharansky



Photo : Elie Kagan

l'agence Novosti qui, à Genève, a affiché au Palais des Nations Unies au plus fort de l'affaire un texte affirmant que Mme Chtcharansky n'était pas une « vraie » juive ? En quoi le fait qu'elle soit ou ne soit pas une « vraie » juive peut-il influencer sur la procédure ? Cette question a été débattue au cours du procès. Les juges ont même fait appel au témoignage de rabbins afin de savoir si Anatole et Nathalie Chtcharansky étaient bien mariés.

**Question :** Pour quelles raisons Chtcharansky a-t-il exprimé le désir de quitter l'URSS et d'émigrer en Israël ?

**Roland Rappaport :** La question mérite d'être posée. Comment est-il possible, en effet, qu'un homme tel que Chtcharansky, dont la famille vit en URSS, qui a fait ses études et trouvé un métier, ait eu envie tout à coup de partir en sachant que cette demande allait lui occasionner de multiples difficultés avec les autorités ? Un élément de réponse m'a été fourni, non pas par Chtcharansky, mais par un homme de science juif qui a trouvé la solution à ses déboires en émigrant. Son attitude, m'a-t-il expliqué, trouvait son origine dans les discriminations dont il était victime en tant que juif.

Quoiqu'ayant mené de brillantes études,

toutes les portes se fermaient devant lui dès qu'il exhibait, à l'occasion d'une demande d'emploi, sa carte d'identité sur laquelle figurait la mention de sa « nationalité juive ». Quand, après bien des dérobades, on accepta de l'engager, on lui indiqua que son nom ne figurerait pas dans l'organigramme de l'institut.

Les entraves à la liberté individuelle ont également motivé sa demande de départ. Un jour, on le convoqua au K.G.B. Un fonctionnaire lui demanda : « Avez-vous lu ce livre ? » Il répondit par la négative. Le fonctionnaire insista : « En êtes-vous sûr. Nous allons perquisitionner chez vous ». Pris d'un soupçon ? Il répondit qu'il recevait beaucoup d'amis, qu'un de ses invités avait pu laisser par mégarde ce livre. Effectivement, en rentrant le soir, il découvrit à son domicile le livre en question. Il le remit au K.G.B. Il faut savoir que cette histoire a une base légale. L'article 70 punit en Union Soviétique comme manifestation de propagande antisoviétique la simple détention chez soi d'un livre considéré comme dénigrant le régime.

**Question :** L'affaire Chtcharansky signifie-t-elle que l'on assiste aujourd'hui à une montée de l'antisémitisme en URSS ?

**Roland Rappaport :** Est-ce qu'il y a une montée de l'antisémitisme en URSS ou est-ce qu'il y a de notre part une plus grande prise de conscience ? Il faut être clair : ces choses que nous découvrons maintenant existent depuis longtemps. Nous les voyions moins auparavant car nous étions moins sensibilisés par le phénomène de la dissidence.

Quand on parle de Chtcharansky, il ne faut pas perdre de vue qu'il a joué un rôle important en faveur de la liberté d'expression en militant dans le cadre du Groupe de surveillance des accords d'Helsinki et qu'il n'a pas limité son action à la lutte pour le droit à l'émigration.

Cela étant posé, je pense que la création d'Israël et la politique menée par cet État contribuent à renforcer et développer l'antisémitisme. D'autres part, devant les difficultés qu'ils rencontrent, des juifs veulent partir et le fait de vouloir partir fait qu'ils sont considérés comme traîtres à la patrie. Cette suspicion pèse finalement sur l'ensemble de la communauté juive. Le vieux fond populaire antisémite, entretenu par toute une série d'ouvrages, d'articles, peut alors refluer.

**Question :** L'anti-sionisme affiché par les autorités soviétiques peut-il se confondre avec l'antisémitisme ?

**Roland Rappaport :** Je ne suis pas, en ce qui me concerne, sioniste. Je suis hostile à l'idéologie sioniste. Je ne pense pas que la solution d'un problème juif, là où il se pose, soit en Israël, même si je dois considérer le fait qu'historiquement Israël s'est trouvé être une solution pour des centaines de milliers de gens.

Or, en Union Soviétique, le mot sioniste est synonyme de criminel. Je ne suis pas sioniste. Chtcharansky affirme l'être. Ce n'est pas une raison pour moi de ne pas le défendre, bien

que sur cette question nous ne soyons pas d'accord. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt : sous la condamnation de sionisme se développe une campagne antisémite qui s'exprime souvent par la reprise de diffamations. Récemment, au cours d'un procès, est réapparu le « Protocole des Sages de Sion » ainsi que certains écrits de l'Okrana. Le Bulletin d'Informations Soviétique a publié quelques-uns de ces textes.

**Question :** Comment expliquez-vous cette attitude des autorités soviétiques ?

**Roland Rappaport :** Il y a en Union Soviétique une conception aux termes de laquelle l'URSS est la patrie du peuple tout entier et tout le monde est supposé être uni sans aucune diversité dans une même vision de la patrie soviétique. Et finalement, tout ce qui peut apparaître comme divergent est ressenti comme attentatoire aux intérêts suprêmes du pays, à son essence, à sa raison d'être. Et c'est si vrai d'ailleurs que dans son réquisitoire le Procureur a dit : « Quand on a commencé à trahir dans son âme, alors on est sur le chemin de la trahison ».

Ça veut dire que Chtcharansky ayant demandé à partir, ayant demandé à quitter son pays est un traître dans son âme, et qu'étant devenu un traître dans son âme, il était sur le chemin de la trahison. Tous ceux

qui pensent différemment sont considérés comme mettant en cause l'unité du pays. Ces discriminations, ces entraves à la vie culturelle ne touchent pas les seuls juifs. Il y a eu des problèmes avec des Ukrainiens, des Tatars. L'histoire de l'URSS nous offre maints exemples de difficultés à travers des problèmes nationaux ou culturels. Il faut bien comprendre que ce que nous venons de vivre n'est pas le fruit d'un accident mais d'une vision de la société.

**Question :** Comment jugez-vous l'action du mrap dans cette affaire ?

**Roland Rappaport :** Le mrap a été le premier mouvement à soutenir mon action.

Dans une lettre qu'il m'a adressée, le secrétaire général m'a fait connaître son appui, et ce, quelques jours à peine après que j'acceptai de défendre Chtcharansky.

Le mrap mènera à l'avenir une campagne aussi efficace que celle qu'il a pu mener contre les discriminations qui se produisent ailleurs, avec la même vigilance, en employant les mêmes moyens d'explications, de confrontations, de mise en évidence des faits. Nous ne pouvons tolérer aucune discrimination où qu'elle se produise.

Propos recueillis par Jean-Pierre GIOVENCO.

## antisémitisme au bout du stylo

Ogoniok est un hebdomadaire soviétique qui tire à deux millions d'exemplaires, un chiffre énorme même pour un pays comme l'URSS. Dans une de ses dernières parutions, ce journal s'est livré à une violente diatribe antisémite sous couvert de dénoncer le sionisme. L'article rédigé par un certain Lev Alexandrovitch Korneev qu'on présente comme un collaborateur scientifique de l'Institut des pays d'Asie et d'Afrique, s'intitule en effet « Le plus sioniste des business ».

Le « business » en question étant l'industrie des armements, les lecteurs d'Ogoniok ont ainsi appris (sic) que la banque Lazare était « l'un des principaux empires financiers fondé et dirigé par des banquiers d'origine juive », que « Goldwater (homme politique américain) était lié à la mafia judéo-sicilienne », que les « suppôts du sionisme agissent secrètement, jamais à visage découvert ».

Korneev écrit plus loin : « Il est difficile d'établir quelle est la part du patrimoine national en Occident, qui appartient à la bourgeoisie d'origine juive ». Agrémenté d'intertitres tels que « les dividendes du sang », « les cosmopolites du Dieu de la guerre », l'article se termine par cette envolée : « les activités d'espionnage, de subversion et de terreur du sionisme international, des milieux dirigeants d'Israël et de leurs services secrets visent à attiser les foyers de tension dans de nombreuses régions du monde, à saper les relations de bon voisinage entre les peuples, à empauvrir le climat politique international ».

Ces écrits qui rappellent étrangement ceux figurant dans une brochure éditée par l'agence Novosti, *L'épée de David* (1), abandonnent le terrain du débat politique et idéologique pour déboucher sur l'antisémitisme.

Ces faits sont à rapprocher d'une part de l'affaire Chtcharansky et d'autre part du limogeage du président de la communauté juive de Moscou. Ce dernier, M. Salomon Kleinman, a appris la nouvelle de la bouche même du responsable de la « section judaïsme » au comité d'État des cultes qui lui a déclaré : « Vous êtes démis de vos fonctions sur votre propre demande ».

A signaler qu'après huit ans de détention, M. Israël Zalmanson, l'un des onze juifs qui avaient été jugés au procès de Leningrad, a obtenu son visa d'émigration pour Israël. Il fera donc parti des quelques dix mille juifs autorisés à quitter l'URSS au cours des six premiers mois de l'année 1978 (soit une progression de 15 % par rapport à la période correspondante de l'an dernier).

(1) : Voir le numéro de décembre 1977 (N° 364-65) de *Droit et Liberté*.

# le fléau dans la balance

« L'Amicale des Algériens ordonne la levée en masse des travailleurs (et assimilés) immigrés. C'est l'émeute. La Goutte d'Or est en marche. Agressions, vols, viols, incendies, saccages, actes de vandalisme se multiplient ». C'est en ces termes odieux que « Minute » imaginait, en novembre dernier, les suites éventuelles de l'attaque du Polisario contre Zouérate, attaque au cours de laquelle, on s'en souvient, plusieurs ressortissants français avaient été faits prisonniers.

La suite de l'article était encore plus claire. Après avoir fait d'aussi catastrophiques prévisions, Minute suggérait l'expulsion massive des étrangers comme remède à tous les maux. L'incitation à la haine raciale était claire. C'est en tout cas ce qu'a jugé la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris qui a condamné l'hebdomadaire à une amende de 1 500 F et à verser au mrp 1 000 F de dommages et intérêts.

Au cours du procès, deux témoignages d'une grande intensité ont retenu l'attention des juges et du public. Le père Hanrot, prêtre-ouvrier logeant à la Goutte d'Or a longuement décrit une expérience de présence quotidienne dans ce quartier qu'on veut transformer en ghetto mais où les rapports humains sont, si souvent, d'une rare qualité. « Même lorsque j'étais chômeur, déclarait-il, jamais je n'ai eu de problèmes pour trouver à manger. Il se trouvait toujours quelqu'un pour m'inviter à partager son plat », et il concluait en souhaitant, au regard de son expérience personnelle, « un autre monde où l'on reconnaisse que ce sont des hommes ».

Pour sa part, Tahar Ben Jelloun montrait combien l'article de « Minute » inversait les rôles. S'appuyant sur sa pratique de la psychiatrie en milieu immigré, il montrait qu'au contraire, l'insécurité, la peur, la solitude sont bien souvent le lot d'hommes et de femmes qui se sentent rejetés, mais qui aspirent à vivre avec les Français dans des rapports humains normaux.

Les plaidoiries de M<sup>rs</sup> Blum et Rappaport achevèrent de convaincre le tribunal de la justesse de la cause défendue par le mrp. On sentait chez la partie adverse une certaine lassitude, due peut-être à l'habitude de la faute. Espérons que la pénitence fera enfin réfléchir d'aussi incorrigibles récidivistes.

Le procès intenté par le mrp à MM. Chollet et Aruppe, deux habitants de Sully-sur-Loire qui avaient tenu des propos racistes et incité à la haine et discrimination raciale s'est également terminé de manière positive. Cette affaire remonte à plus de deux ans. A la suite de la mort au cours d'une rixe dans un café d'un jeune Français tué par un algérien (depuis condamné), MM. Chollet et Aruppe avaient proféré, devant les caméras de TF1 à l'heure du journal télévisé, des menaces à l'égard de la population algérienne.

Le tribunal de Montargis a condamné respectivement à une amende de 400 F et 1 000 F MM. Chollet et Aruppe. Le mrp, pour sa part, obtient 800,50 F de dommages et intérêts.

## mobilisation contre elsa

« Elsa » la sinistre revue antisémite et nazie qui menaçait d'expulser « tous les parasites étrangers d'Alsace-Lorraine » a cessé de paraître. Son directeur, le docteur Marcel Iffrig, responsable du mouvement régionaliste d'Alsace-Lorraine a été condamné par le tribu-

nal de grande instance de Strasbourg à payer une amende de 100 000 F. Il devra en outre verser 5 620 F à la ligue des Droits de l'Homme (avocat : Me Alain Marx) et 5 600 F au mrp (avocat : Me Laurent Hincker) qui s'étaient constitués partie civile.

Ancien militant du M.R.P., le docteur Iffrig a créé le mouvement nazi : « La Nouvelle Europe Nationale » dont le délire antisémite s'exprimait par cette interrogation fausement naïve « Comment six millions de juifs ont-ils pu être tués puisqu'ils sont revenus si nombreux en Alsace ? Comment se fait-il que Léon Blum ait survécu ? ».

Le procès a suscité un intense intérêt en Alsace, en Lorraine et aussi dans le reste de la France ainsi qu'en témoignent les innombrables articles parus dans la presse tant régionale que nationale. De nombreuses personnalités ont tenu à manifester leur hostilité à ces resurgences du nazisme, à exprimer leurs sentiments antiracistes en venant à la barre en qualité de témoins de la partie civile. Parmi eux : Pierre-Henri Teitgen et André Bord, deux anciens ministres ; MM. Kahn-Ackermann, secrétaire général du conseil de l'Europe, Jean-Paul Jacquet, Doyen de la faculté de Droit, Xavier Cuche, universitaire, Jean-Paul Klee, écrivain, Karel Vasack, Directeur de la Direction des Droits de l'Homme à l'U.N.E.S.C.O.

## l'éditeur de mein kampf condamné

La réédition de « Mein Kampf » par les Nouvelles Éditions Latines a révolté les démocrates et antiracistes de notre pays. Appelé par le Quotidien de Paris à donner son opinion sur ce sujet, Albert Lévy, secrétaire général du mrp a déclaré : « En ce qui concerne Mein Kampf, je ne crois pas que l'on puisse sérieusement accrédi-ter la thèse de l'information. Dans ce genre d'affaire, la frontière entre une prétendue information et la propagande reste très mince. Promis à une diffusion massive, ce genre d'ouvrage peut-être utilisé à des fins doctrinales extrêmement dangereuses. Nous nous opposons à la diffusion de Mein Kampf comme nous nous opposons à la vente d'objets commémoratifs du national-socialisme ».

Finalement l'éditeur Français de Mein Kampf a été condamné à une lourde amende. La L.I.C.A. a également obtenu qu'à l'avenir cet ouvrage soit accompagné d'une annexe destinée à éclairer le public.

Dans les prochaines semaines deux procès intentés par le mrp seront jugés. Le premier met en cause le journal de l'Action Française, Aspect de la France qui s'était livré dans une de ses livraisons à une violente attaque antisémite, contre Charlot. Le second vise un tract antisémite signé par plusieurs organisations néo-nazies françaises et étrangères dont le G.A.J. (Groupe Action Jeunesse) et le D.N.S.A.P.

# les mauvais coups de l'été

## Le harcèlement administratif des immigrés continue.

Une association spécialisée dans l'alphabetisation des travailleurs immigrés démantelée par les pouvoirs publics, un secrétaire d'État qui brandit l'arme de la répression contre les résidents des foyers de travailleurs immigrés, un Garde des Sceaux qui ne respecte pas les décisions du Conseil d'État concernant la détention des étrangers, des déclarations fracassantes d'Alice Saunier-Séité contre des étudiants du tiers-monde : l'été 1978 a été fertile en mauvais coups portés contre l'immigration.

« La communauté portugaise en France peut compter sur mon attention personnelle pour que rien ne soit fait qui puisse discriminer dans leur dignité ou dans leur travail les travailleurs portugais ». Qui ne souscrirait à ces propos tenus par le Président de la République en juillet dernier lors de son voyage officiel à Lisbonne ?

Pourtant, derrière l'apparence des mots et l'optimisme des promesses, il convient de discerner la réalité, distinguer le vrai du faux. La réalité n'a, bien entendu, rien à voir avec les affirmations présidentielles. Au moment même où M. Giscard d'Estaing s'engageait à défendre la « dignité » des travailleurs portugais et au delà sans doute de tous les travailleurs immigrés (une manière indirecte de reconnaître que dans ce domaine il y a beaucoup à faire), son secrétaire d'État à l'immigration, Lionel Stoléro, signait l'acte de mort de l'association pour l'enseignement des étrangers (A.E.E.).

Régie par la loi de 1901 et placée sous la tutelle du ministère du travail, l'A.E.E. a assuré l'an dernier 50 % des actions de formation des travailleurs immigrés ce qui représente 360.000 heures de cours par an. 25.000 personnes environ en ont bénéficié. La décision est intervenue alors que des

Saine camaraderie dans une « popotte » collective. De quoi se plaint-on ?



négociations étaient en cours entre le personnel et les pouvoirs publics. A la rentrée de septembre, les travailleurs immigrés n'auront pas accès au droit d'apprendre. Les 900 formateurs et employés de l'A.E.E., pour leur part vont se retrouver au chômage. Par la faute du secrétaire d'État aux travailleurs immigrés, un îlot d'analphabétisation subsistera en France pour la plus grande joie de ceux qui pensent que les immigrés sont taillables et corvéables à merci.

Le démantèlement de l'A.E.E. n'est pas un acte isolé mais s'inscrit dans une politique globale visant à porter atteinte aux droits des travailleurs immigrés. Politique néfaste dont les manifestations les plus cyniques ont pour nom : refoulements massifs baptisés pour la circonstance « incitation au retour », restrictions à l'immigration familiale, licenciements prioritaires des immigrés. A cette liste trop longue viennent s'ajouter deux nouveaux faits. Pour riposter à la grève des loyers déclenchée par les résidents à la suite de l'augmentation des tarifs, Lionel Stoléro a sorti de sa manche la vieille arme du gros bâton.

Des poursuites ont été engagées contre les travailleurs immigrés. La menace d'expulsion et de saisie-arrêt sur salaires a été brandie.

Au dialogue les pouvoirs publics ont préféré l'intimidation et la répression.

Ce durcissement s'est manifesté également à l'occasion de ce qu'il est convenu d'appeler l'« affaire Arenc ». A la suite des protestations et des remous causés par la découverte à Marseille d'un hangar où étaient sequestrés dans la plus totale illégalité des étrangers et notamment des travailleurs immigrés, MM. Christian Bonnet et Alain Peyrefitte, respectivement ministre de l'Intérieur et Garde des Sceaux, rédigeaient en novembre 1977 une circulaire précisant que tout étranger en voie d'expulsion pouvait être détenu dans une maison d'arrêt durant sept jours.

Pour ce faire les deux ministres s'étaient appuyés sur l'article 120 du code pénal entré en vigueur le 7 février... 1933. Appelé à donner son avis, le Conseil d'État décidait d'annuler le 7 juillet dernier la circulaire, sans, il est vrai, se prononcer sur le fond de l'affaire c'est-à-dire l'existence dans notre pays d'une incarcération administrative. Cette décision n'a guère ému le ministre de l'Intérieur puisque quelques jours plus tard, il transmettait au Garde des Sceaux un décret reprenant pour l'essentiel, les dispositions de la circulaire annulée par le Conseil d'État. Seule modification : on ne parle plus de détenir les étrangers pendant sept jours mais « le temps strictement nécessaire » à leur expulsion.

Plus grave, le Conseil d'État n'exclut pas « le droit pour le gouvernement lorsqu'il l'estime légitime d'ordonner à titre provisoire la détention des étrangers ». D'où le commentaire du chroniqueur judiciaire du Monde : « Si cette extension devait être acquise définitivement et regardée comme un principe nouveau, elle serait de nature à provoquer de réelles économies pour les finances publiques. Désormais lorsque certains chefs d'État viendront en France, au lieu d'expédier au soleil pour la durée du séjour officiel, les opposants résidant en France, il sera plus simple et plus coûteux de les assigner à résidence... à Fresnes, à la Santé ou à Fleury-Mérogis ».

Si l'on voulait légaliser l'illégalité on ne s'y prendrait pas autrement. Il y aurait alors non pas un seul mais plusieurs Arenc en France : Fresnes, Fleury-Mérogis, la Santé.

Photo : D.A.

## l'amérique préfère les blancs

Dans un entretien accordé au quotidien **Le Matin**, Andrew Young, ambassadeur des États-Unis à l'O.N.U., reconnaissait que des centaines, voire des milliers de personnes étaient détenues dans les prisons américaines pour des motifs politiques. Parmi eux figuraient le pasteur noir Ben Chavis qui est l'un des « dix de Wilmington ». Condamné sur la base de faux témoignages, le pasteur Ben Chavis paie ainsi son action contre les discriminations raciales. Plusieurs de ses compagnons ont d'ores et déjà été libérés sous la pression de l'opinion publique mondiale. Ben Chavis restera-t-il le dernier des « dix de Wilmington » à croupir en prison ?

Tout aussi inquiétant est le sort réservé aux Indiens. La marche à pied de cinq mille kilomètres accomplie par plusieurs d'entre eux s'est en effet soldée par un échec. Les autorités américaines sont restées sourdes aux manifestations pacifiques des Indiens. Il y a de fortes chances pour que le Congrès vote les projets de loi prévoyant l'abolition des réserves et des droits de chasse et de pêche.

Les pouvoirs publics ont donc décidé de rallumer la guerre pour le plus grand profit des sociétés qui lorgnent en direction des riches territoires Indiens. Quand donc est-ce que M. Carter se préoccupera des Droits de l'Homme Indien ?

## assassinat à fort-de-france

Un jeune martiniquais de 18 ans, Alain Jovignac, a été abattu le premier juillet dernier alors qu'en compagnie de plusieurs camarades, il jouait dans les douves du fort Desaix à Fort-de-France. L'auteur du crime est un caporal-chef de l'armée française (33<sup>e</sup> RiMa) Christian Richerol âgé de 19 ans. Les circonstances dans lesquelles s'est produit ce crime suscitent les plus grandes inquiétudes. Ainsi, comment est-il possible qu'un soldat de l'armée française ait pu tirer sans aucun motif à partir d'une fenêtre de l'armurerie de la caserne sur des jeunes Antillais qui jouaient au football ? Comment a-t-il pu se procurer et détenir une arme personnelle, une carabine 22 long-rifle, dans l'enceinte même du camp militaire et en faire usage ? Comment se

fait-il qu'aucun militaire n'ait porté secours à la victime, les camarades d'Alain Jovignac devant ainsi fabriquer un brancard de fortune ? Comment le caporal Richerol a-t-il pu pénétrer dans l'armurerie alors qu'il n'était pas de service, ainsi que le précise l'autorité militaire ?

La lecture du communiqué publié par les forces armées après le drame permet de dire : 1) qu'au moment de son acte le caporal-chef Richerol n'était pas sous l'emprise de l'alcool ou victime d'une crise de démence ; 2) qu'il s'est dénoncé à ses supérieurs ;

## pour informer les lecteurs du droit de vivre

Dans son numéro de juillet-août « **Le Droit de Vivre** », organe de la L.I.C.A., a publié sous le titre : « **Où en est le mrp ?** » l'article suivant qui - c'est le moins qu'on puisse dire - ne semble avoir d'autre objectif que de nuire au mrp.

« Un dernier conseil national du mrp a entériné la décision d'un congrès national qui a transformé le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, en Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples. Tout le monde parle de cette transformation, sauf le mrp... »

Nous avons appris la nouvelle dans « **Tribune Juive** », dans « **La Nouvelle Presse** » mais la modification de l'intitulé du mrp n'a pas été annoncée dans « **Droit et Liberté** ».

Serait-ce parce que les dirigeants du mrp ont mauvaise conscience d'avoir abandonné la lutte contre l'antisémitisme ? Au moment où précisément cette forme de racisme redouble de violence l'initiative du mrp paraît, en effet, inopportune.

En vertu du droit de réponse, conformément à la loi, Albert Lévy a demandé au « **Droit de Vivre** » la publication de la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,  
Où, le mrp se nomme désormais Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples. Sans doute ne lisez-vous pas la presse avec beaucoup d'attention, pour n'avoir vu que dans deux journaux la modification de son titre, qui a donné lieu aussitôt à un communiqué.

Quant à droit et liberté, l'organe du mrp, il parle depuis plus d'un an du débat engagé autour de ce changement, débat qui s'est poursuivi avant, pendant et après notre congrès de novembre dernier. Il lui consacra entièrement son éditorial du numéro de juillet. Pourquoi les dirigeants du mrp auraient-ils « mauvaise conscience » au sujet d'une décision longuement mûrie et prise démocratiquement ?

Le mrp, vous empressiez-vous d'affirmer, a abandonné ainsi la lutte contre l'antisémitisme. Votre propre journal, dans une autre page, parle pourtant de « toutes les formes de racisme, y compris l'antisémitisme ». Cette formule, que le mrp fait sienne, correspond aux données actuelles de la science, aux textes internationaux, à la loi française « relative à la lutte contre le racisme » de 1972, qui inclut, bien entendu, les délits antisémites. N'avons-nous pas lu naguère dans « **Le Droit de Vivre** » qu'au dernier congrès de la L.I.C.A., il avait été aussi question de modifier le titre de votre organisation, ce qui aurait entraîné la disparition du mot « antisémitisme » ? Si cette mesure avait été prise, si elle est prise un jour, cela n'impliquerait sans doute pas davantage que pour le mrp l'abandon de la lutte contre l'antisémitisme...

Face à l'antisémitisme qui renaît d'une façon virulente, le mrp, chacun le sait, mène une action vigoureuse, efficace. Si vos rédacteurs étaient, le 27 juin, à la manifestation contre le néo-nazisme et le meeting de l'Eurodroite (dont « **Le Droit de Vivre** » ne dit mot - pourquoi ?) et à la manifestation pour la défense de Chtcharansky, il est surprenant qu'ils n'aient pas vu les militants et les panneaux du mrp. Ignorent-ils les nombreux procès intentés par le mrp contre des auteurs d'écrits antisémites, la condamnation de la publication « **Elsa** », qu'il vient d'obtenir à Strasbourg, les poursuites qu'il a engagées contre « **Aspect de la France** » ? N'ont-ils pas lu les compte-rendus et les polémiques avec le G.R.E.C.E. qui ont suivi la Journée d'étude organisée par le mrp au Sénat, le 10 juin, sur l'antisémitisme et le néo-nazisme aujourd'hui ? Ignorent-ils que les néo-nazis (eux ne s'y trompent pas) ont perpétré 9 attentats contre le siège du mrp, les domiciles de ses dirigeants, le cabinet d'un de ses avocats ?

Vos lecteurs méritent d'être mieux informés ».

3) que les douves où jouaient les jeunes gens n'étaient pas interdites au public. Faut-il rechercher l'origine de ce drame dans l'état d'esprit régnant dans certains milieux militaires ?

## dans les géôles de l'apartheid

On meurt beaucoup dans les prisons sud-africaines. En moins de deux ans 22 détenus, africains dont le seul tort était de lutter contre le régime de l'apartheid ont trouvé la mort au cours d'interrogatoires « **poussés** » selon la terminologie chère aux tortionnaires. Le dernier « **suicidé** » s'est écrasé, après une chute de cinq étages, au bas des locaux de la police de Port-Elisabeth. Il s'appelait Lungile Tabazala. Son nom ne s'est pas étalé à la une des journaux bien pensants. Une attitude qui ne surprend pas quand on sait avec quelle discrétion la presse a, dans son ensemble, relaté le massacre par les Mirages sud-africains de 700 civils namibiens réfugiés en Angola.

## le meurtre d'ezzédine kalak

L'assassinat en plein Paris du représentant en France de l'O.L.P., Ezzédine Kalak (1) et de son adjoint Hamad Ednan par deux jeunes gens qui se réclament d'un mouvement qu'on dit manipulé par les services secrets irakiens ne peut que susciter l'inquiétude de tous ceux que préoccupe le sort du peuple palestinien, durement éprouvé.

Cet événement tragique provoqué par des forces bellicistes et rétrogrades opposées à toute solution pacifique de la crise proche-orientale assurant les droits nationaux et la sécurité tant d'Israël que des Palestiniens, s'est produit trois jours après la fusillade déclenchée contre des policiers français par des « **diplomates** » irakiens. Ces derniers, au nombre de trois, ont été, le lendemain même du meurtre de l'inspecteur français, tout simplement... expulsés.

Faut-il voir dans l'importance des échanges économiques entre la France et l'Irak la raison de la mansuétude des autorités françaises à l'égard des agresseurs des policiers français ?

(1) Une interview d'Ezzédine Kalak est parue dans le numéro de février 1976 (N° 345) de droit et liberté.

## fascistes turcs à paris

Les provocations et agressions ont tendance à se multiplier ces derniers mois contre les étudiants démocrates turcs. Un commando appartenant au Parti d'Action Nationaliste de Turquie a agressé en juin dernier devant l'école internationale de journalisme plusieurs étudiants turcs connus pour leurs sympathies de gauche.

Cette agression s'est déroulée sous les yeux de plusieurs policiers. Ces derniers ne sont pas intervenus bien que les assaillants fussent munis de barres de fer, de chaînes de vélo et de couteaux. Le lendemain, devant la même école, ils interpellaient en revanche O. Oguz, un des étudiants agressé la veille, sous prétexte qu'il portait une arme. L'arme en question étant... un antivol pour vélo. 24 heures plus tard, O. Oguz était condamné à un mois de prison ferme pour « **trouble public et port d'objet servant d'arme** ». Devant une telle décision cinq de ses camarades entamaient une grève de la faim.

## témoin gênant

Le témoin d'un crime peut-il être condamné à une peine supérieure à celle de l'auteur du forfait ? Les jurés de la Cour d'assises de l'Orne ont répondu de manière positive. Les faits méritent d'être rappelés. Le soir du 4 mars 1976 Christian Duchemin et Yves Prestavoine consommaient dans un bar. Quatre travailleurs immigrés entrent et commandent des consommations. Une dispute éclate. Christian Duchemin sort et va chercher une carabine. Il revient et tire sur les immigrés. L'un d'entre eux, Boumédiène Boufeldja, 29 ans, restera paralysé à vie. Il s'agit purement et simplement d'un crime raciste.

Cependant les jurés de la cour d'assises de l'Orne acquitteront Christian Duchemin malgré le réquisitoire du ministère public qui avait requis dix ans de réclusion criminelle.

L'affaire vient de connaître son dénouement récemment avec la condamnation du témoin du crime Yves Prestavoine, à... quatre mois de prison avec sursis pour non assistance à personne en danger. L'assassin est relaxé, le témoin du crime est en revanche condamné.

## interdit de séjour à Jérusalem

M. Mohammed Bourkhan, un Palestinien de citoyenneté jordanienne, est né à Jérusalem. Il y a vécu la plus grande partie de sa vie. Pourtant, il ne pourra s'établir

à Jérusalem-Est. Ainsi en a décidé la Cour Suprême israélienne. Celle-ci a en effet interdit à Mohammed Bourkhan d'acquiescer un appartement dans le « **quartier juif** ». Dans ses attendus la cour indique « **qu'il n'y a rien de répréhensible dans la décision de refuser à un citoyen en guerre contre Israël les avantages inhérents à l'acquisition de biens d'immeubles appartenant au domaine natio-**

nal ». Un peu plus loin on peut lire ceci : « **Les règlements de la société n'autorisent la vente d'appartements qu'à des citoyens israéliens ayant accompli leur service militaire** ». Traduction : Les Arabes Israéliens ne pourront donc pas acheter d'appartements à Jérusalem-Est. Des mesures discriminatoires peu propices à l'établissement de la concorde et de la paix.

u.s.a.

# la querelle des quotas

Le 29 juin dernier, la Cour Suprême des États-Unis a rendu un arrêt, en matière de ségrégation universitaire, que l'on peut considérer comme le plus important depuis la lutte pour les droits civils dans les années 60 et dont les conséquences peuvent être très importantes. Les juges ont en effet donné raison à un étudiant blanc, Allan Paul Bakke, qui se plaignait d'une « **discrimination raciale à rebours** » (reverse discrimination).

Cet étudiant blanc de 38 ans a attaqué en justice l'administration de l'école de médecine de l'université de Californie après s'être vu refuser deux fois l'entrée à cette école, malgré des résultats satisfaisants à ses examens. Il l'a accusée d'avoir pratiqué à son égard une « **discrimination raciale à rebours** ». En effet, cette école s'est dotée d'un « **programme spécial d'admissions** » (Educational Opportunity Program, E.O.P.) qui prévoit que, sur 100 places disponibles, 16 doivent aller à des étudiants « **désavantagés** » c'est-à-dire, en fait, à des étudiants membres des minorités ethniques : Noirs, Chicanos, Chinois, etc... qui rencontrent dans leurs études des difficultés à cause de leur race. Ce sont les fameux « **quotas** ».

Allan Bakke a donc argué qu'on l'avait éliminé, malgré ses bonnes notes, au profit d'un étudiant minoritaire, peut-être beaucoup plus mauvais que lui, mais auquel il suffisait de s'inclure dans les 16 % d'étudiants « **désavantagés** » et qu'en l'occurrence il avait bien été victime d'une discrimination basée sur son appartenance à la race blanche. Les juges lui ont donné raison, en invoquant le 14<sup>e</sup> Amendement de la Constitution des États-Unis et l'article VI de l'acte sur les droits civils de 1964. Ce dernier document est sans ambiguïté : « **Personne aux États-Unis ne devra, pour des considérations raciales de couleur ou d'origine nationale, être exclu de la participation à, se voir refuser les bénéfices de, ou être l'objet d'une discrimination dans quelque programme ou activité que ce soit recevant une assistance financière du gouvernement fédéral.** ».

Il est, certes, facile de démontrer que ce ne sont pas les « **quotas** » qui avaient tenu Bakke à l'écart de l'école de médecine mais bien plutôt la politique du gouvernement américain qui a fait fermer une grande quantité d'écoles de médecine depuis 50 ans et diminué les crédits d'éducation. La conjoncture économique actuelle incite les étudiants américains à se diriger vers les études juridiques ou médicales plutôt que vers les scientifiques ou techniques aux débouchés alléatoires, ce qui rend les écoles de médecine, déjà insuffisantes en temps normal, incapables de recevoir tous les candidats.

La vérité, c'est qu'avec Bakke, il y avait 3.700 candidats blancs concourant pour 100 places alors que 6 places seulement étaient réservées pour les étudiants « **désavantagés** ». L'absurdité de cette situation montre bien la nature vicieuse de l'accusation de racisme à rebours. Ce ne sont pas ces 6 étudiants minoritaires qui ont empêché 3.600 étudiants de devenir médecins ! De toute manière, les chiffres montrent que, partout où des universités se sont dotées d'un E.O.P. les valeurs des « **quotas** » sont bien inférieures à la proportion véritable des étudiants membres des minorités ethniques, y compris à l'Université de Californie.

L'arrêt de la Cour Suprême, qui va faire jurisprudence, présente bien des dangers, même en dehors des universités. Car celles-ci ne seront pas les seules dorénavant à être tentées de ne pas respecter les « **quotas** » qu'elles se sont fixés. En effet, nombre de sociétés industrielles privées (12.000) et services d'État ont adopté de tels « **quotas** » pour l'embauche de leur personnel (affirmative-action). Certes, plusieurs firmes parmi les plus importantes (Général Motors, Mead Corporation, Du Pont, K Mart, Dow Chemical et Weyerhaeuser) ont affirmé leur volonté de continuer à mettre en pratique ces « **quotas** » à l'embauche, mais on ne peut s'empêcher d'être inquiet désormais.

Ce qui devait arriver est arrivé. La politique des restrictions des crédits d'enseignement pour préserver les profits des sociétés et des banques, face à la crise économique, ainsi que les palliatifs comme les « **quotas** », au lieu de la mise en pratique effective des droits civils, ont mené à l'arrêt de la Cour Suprême. Les Noirs et les membres des autres minorités ethniques continuent d'étudier avec le handicap considérable des conditions économiques et sociales des gens de leurs races et des règlements antisociaux qui aiguillent presque à tout coup les jeunes minoritaires vers les études courtes ou l'apprentissage, et, de toute manière vers un enseignement de qualité très inférieure à celle des écoles blanches.

L'école aux États-Unis est donc le reflet de la ségrégation qui continue de régner sur l'ensemble du pays et il est bien illusoire de croire qu'on puisse obtenir l'intégration raciale à l'intérieur de l'école si elle n'est pas appliquée dans les autres rouages de la société américaine.

Robert PAC.

# guy riobé, évêque, notre ami

Le 24 juillet, la nouvelle tombait à la radio : on venait d'identifier le corps de Mgr Riobé, évêque d'Orléans, mort au cours d'une baignade solitaire, sur une plage du Gard.

L'émotion fut grande chez les chrétiens de France, parce que cet évêque était d'une « classe » exceptionnelle. Elle fut grande aussi, et la peine profonde, au mrap, parce que Guy Riobé était des nôtres, membre de notre Comité d'honneur. Ce titre n'était pas pour lui purement « honorifique » : il nous le prouva, entre autres circonstances, quand il vint, entre deux trains, rejoindre une délégation de notre Mouvement auprès du Ministre de l'Intérieur, après le saccage de nos locaux par le trop fameux groupe de vengeance de Joachim Peiper.

Mais déjà l'invraisemblable « rumeur » qui avait pris naissance, il y a une dizaine d'années, dans sa ville épiscopale, l'avait indigné et lui avait fait percevoir la nécessité de lutter contre un antisémitisme toujours prêt à renaître : « Curieux phénomène, déclara-t-il, typique d'une société fermée sur elle-même. Rien, absolument rien, ne pouvait fonder cette rumeur. Ajouter foi à des racontars ignobles comme ceux qui ont été répandus à Orléans et, hélas ! en d'autres villes de

Mgr Guy Riobé.



Photo : d.r.

France, est un acte non seulement contraire à une attitude simplement humaine, mais aussi anti-chrétien ».

Et pour « donner une marque de sympathie à nos frères juifs », il permit la transformation en synagogue d'une ancienne chapelle capitulaire, au chevet de sa cathédrale.

Son attitude à l'égard du commerce des armes est connue. Elle a fait scandale. Un amiral lui enjoignit de « s'occuper de ses oignons ». Il répondit : « Il convient de dépasser l'idée que l'église, comme l'armée, est un moyen privilégié de maintenir l'ordre dans la société ».

Il s'élève contre la torture : « Les cris de milliers de torturés ne cesseront de hurler dans ma conscience tant que je saurai qu'un de mes frères est nu devant ses bourreaux ».

Il appelle à l'action pour la justice et pour la paix : « Le témoignage de Dom Helder Camara est un appel direct à notre conscience. Nous ne pouvons vraiment nous en dire solidaires que dans la mesure où nous menons le même combat chez nous ». Et il entreprend de témoigner, devant le tribunal d'Orléans, pour expliquer l'attitude de chrétiens objecteurs de conscience.

Aussi fut-il, à maintes reprises, insulté, calomnié, menacé. Un jour, des amis lui rapportèrent qu'ils ne pouvaient plus prononcer son nom dans certains milieux sans susciter des réactions violentes. Comme il leur demandait : « Mais qu'est-ce que je leur ai donc fait ? » ces amis lui répondirent : « Vous les dérangez ! ».

Car le prophète est toujours un gêneur : la Bible nous en fournit de nombreux exemples. Et Guy Riobé était de la race des prophètes.

Il est difficile à un prêtre de parler d'un évêque dans un milieu qui se veut, à juste titre, non confessionnel. Or, toute dichotomie est ici impossible : on ne peut séparer en Guy Riobé ce qui relève de sa conscience chrétienne et pastorale et de ce qui relève, comme il disait, de sa conscience « simplement humaine ».

Très humblement, le P. Riobé avouait qu'il n'avait compris que peu à peu, bien après son ordination sacerdotale et même sa nomination comme évêque d'Orléans, jusqu'où devait l'entraîner sa fidélité au Christ et à l'Évangile. Cette déclaration citée plus haut, à

propos de la torture, se termine ainsi : « Garder le silence serait trahir l'Évangile, Jésus-Christ, c'est toujours lui qui nous pousse à nous mettre debout au lieu de ramper ». Ce prophète, contrairement à ce que certains croient, n'avait rien d'un impulsif. C'était un mystique, qui se retirait fréquemment dans la solitude, pendant des journées ou des semaines entières, pour prier. Sa dévotion principale : l'Esprit-Saint. Son modèle favori : Charles de Foucault, autre prophète méconnu, qui se voulait « frère universel ». Si je ne rappelais pas cela, je trahirais le P. Riobé, mais surtout je le rendrais inexplicable.

Ainsi cet homme avait-il su joindre, dans une alliance profonde, ce qui appartient au pasteur chrétien et ce qui appartient au militant des grandes causes humaines. « Car le surnaturel est lui-même charnel », ainsi que l'affirmait Péguy. C'est pourquoi son rayonnement s'étendait bien au-delà des limites de l'Église. Comme me l'écrivait Charle Palant, dès l'annonce de la mort de notre ami : « Sa famille était à l'échelle humaine ».

Le mrap n'oubliera pas tout ce qu'il doit à Mgr Riobé. ...Mais pourquoi y a-t-il si peu de prophètes ?

Abbé Jean Pihan  
vice-président du mrap

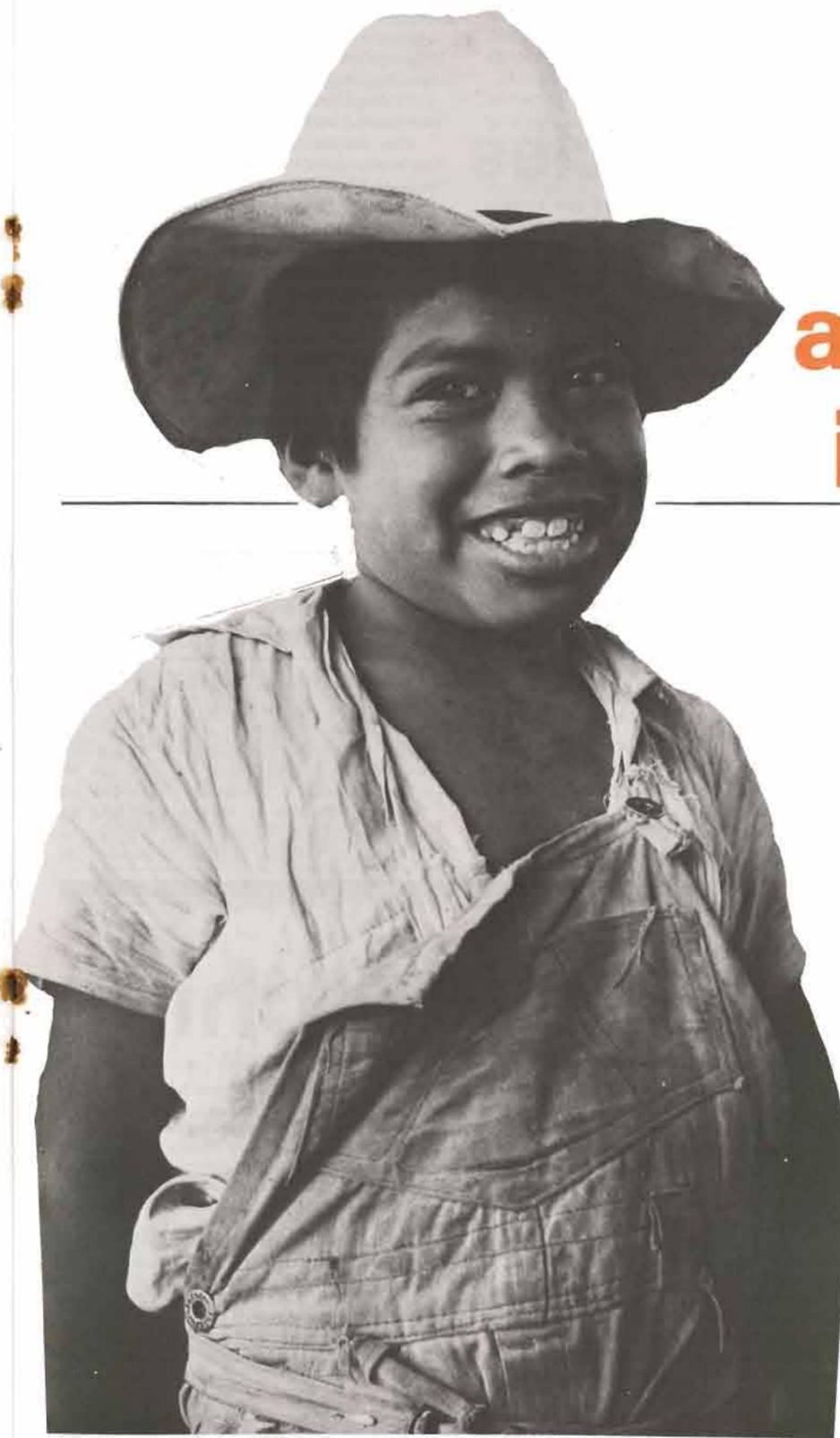
## un pape de l'universel

L'Église Catholique et tous ceux, si nombreux, pour qui le Pape Paul VI représentait une autorité morale dépassant largement les frontières du christianisme ont ressenti avec douleur le décès du Saint-Père.

Le mrap a adressé un message à Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille et président de la conférence épiscopale française, et au cardinal Marty, archevêque de Paris, qui présidait, dans la capitale, la cérémonie à la mémoire du Pape défunt. Le Mouvement rappelait notamment que « Paul VI n'hésita pas à recevoir les représentants des Mouvements de libération des ex-colonies portugaises, alors qu'ils étaient interdits de séjour sur le territoire français ». Il soulignait en même temps le souci qu'il a toujours manifesté pour toute les victimes de discriminations, sa condamnation répétée de l'apartheid, ses interventions en faveur des travailleurs immigrés, l'encyclique « Populorum Progressio » dans laquelle il dénonçait à juste titre l'effrayante injustice qui partage notre monde en pays de l'abondance et en pays de la misère.

Il est significatif que le jour même de sa mort, dans le brouillon d'un discours qu'il devait prononcer devant des pèlerins, le Pape se soit spécialement attardé sur le sort des plus pauvres et notamment des immigrés. Toutes ces raisons font que le mrap dans son ensemble, avec la diversité idéologique et religieuse des membres qui le compose, a vivement ressenti le décès d'un homme que ses qualités morales et sa haute fonction signalaient au respect de tous.

■ dossier ■



au sud du rio grande

# une amérique indienne

dossier établi par robert pac

qui ne descend  
pas d'un  
indien ou d'un  
noir descend  
d'un bateau

(dicton populaire latino-américain)

# des siècles d'oppression

La Conférence Internationale des Organisations non-gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'O.N.U., qui s'est tenue à Genève en septembre 1977, consacrée aux « discriminations contre les populations indigènes dans les Amériques » a révélé à la plupart des participants occidentaux la situation souvent désespérée qui est celle des Indiens en Amérique Latine.

Dépossédés de leurs terres ancestrales, privés de tous les droits politiques et réduits souvent à une forme d'esclavage moderne par les grands propriétaires terriens et les sociétés multinationales qui mettent en coupe réglée toute l'Amérique Latine, quand ils ne sont pas victimes de toutes les formes de génocide : tels sont apparus aux participants de la Conférence de Genève les Indiens d'Amérique Centrale et du Sud.

L'expérience a montré que la libération des opprimés ne peut être que le fait des opprimés eux-mêmes, qui seuls, peuvent décider de la forme et des objectifs de leur lutte, le rôle des étrangers ne consistant qu'à leur prêter main-forte. Ce dossier sur les Indiens d'Amérique Latine, en faisant connaître leur situation, leurs aspirations et leurs luttes, s'inscrit dans ce propos.

On a déjà vu (1) que les Indiens d'Amérique sont venus d'Asie du Nord il y a environ 40 000 ans, en passant par une bande de terre, large de 1 000 kilomètres, qui reliait à cette époque la Sibirie à l'Alaska et qui s'est effondrée depuis, constituant le Déroit de Behring actuel.

Mais la migration n'en continua pas moins car les hommes apprirent alors à naviguer et longèrent la côte du Pacifique jusqu'à la Terre de Feu qu'ils découvrirent il y a près de 10 000 ans. D'autres seraient venus beaucoup plus tard du Sud-Est Asiatique « en sautant d'île en île », sur leurs pirogues à balancier. Pendant que, derniers arrivants, les Esquimaux s'installaient là où il restait de l'espace, c'est-à-dire dans les régions glaciales du Grand Nord canadien actuel.

Certaines des méthodes actuelles d'asservissement des Indiens d'Amérique Latine trouvent leur origine bien avant la venue des Européens. Il est donc nécessaire de faire un rappel, même très résumé de l'histoire des Indiens depuis les civilisations pré-Colombiennes, Aztèques et Incas. (2)

Contrairement aux colonisateurs Anglais et Français qui ne trouvèrent sur le continent nord-américain que des groupes indigènes dispersés, peu nombreux, très souvent nomades et menant une vie de type tribal ; contrairement aussi aux Portugais qui n'eurent pas à affronter les Indiens de l'arrière-pays, restés à

plus de 4 000 kilomètres de long sur les territoires actuels du Pérou, de l'Équateur, de la Bolivie et le nord du Chili et de l'Argentine.

Ces civilisations pré-colombiennes, qui avaient atteint un degré avancé de culture, étaient remarquables par l'essor extraordinaire qu'elles avaient donné à l'architecture, la sculpture, la philosophie, les recherches scientifiques, le luxe du vêtement, de la table, des jardins, de l'orfèvrerie.

Elles étaient, par contre, très critiquables sur le plan des structures sociales fondées sur la toute puissance d'une oligarchie militaire et sacerdotale qui tirait son pouvoir et sa richesse de l'exploitation du peuple essentiellement composé de paysans qui étaient astreints au travail gratuit collectif (corvées) et devaient le service militaire et l'impôt.

L'esclavage et les sacrifices humains étaient également pratiqués. Toute une hiérarchisation était bâtie à partir du peuple : artisans, négociants, dignitaires. Chez les Aztèques comme chez les Incas, le pouvoir suprême était entre les mains d'un empereur. Il était désigné par les dignitaires chez les Aztèques. Chez les Incas, il accédait au pouvoir par la traditionnelle rébellion de la « chefferie » (4) qui suivait le décès de l'Empereur en place ou par un coup d'État !

## l'arrivée des conquistadors

Mais ces empires gigantesques qui ne s'appuyaient pas sur le peuple n'étaient que des « tigres de papier » dont la puissance était tout juste bonne à maintenir les peuples soumis sous le joug, ce qui explique que les « Conquistadors » Espagnols : Cortès en 1519 au Mexique et Pizarro en 1532 en Amérique du Sud, en réalisèrent la conquête en quelques années à l'aide seulement de

quelques centaines d'hommes et quelques chevaux.

Les Espagnols surent exploiter habilement l'infériorité en armes des Aztèques et des Incas, leur manque de mobilité (ils ne connaissaient ni la roue, ni le cheval), ainsi que le contexte politique du moment : l'empereur des Aztèques croyait que Cortès et ses hommes arrivaient du soleil et étaient des dieux précurseurs du retour du dieu Serpent à plumes qui devait être funeste aux Aztèques.

Pizarro, quant à lui, débarqua en pleine rébellion de la « chefferie », ce qui lui livrait l'Empire Inca désarmé ! Les Espagnols surent aussi utiliser avec adresse le mécontentement des peuples soumis relativement récemment par les Aztèques et les Incas, dont ils surent obtenir le concours massif. La fourberie des Conquistadors et quelques épidémies importées par les Blancs, comme la variole, jouèrent aussi un rôle déterminant. En 1527 la conquête du Mexique était terminée, celle de l'empire Inca en 1535.

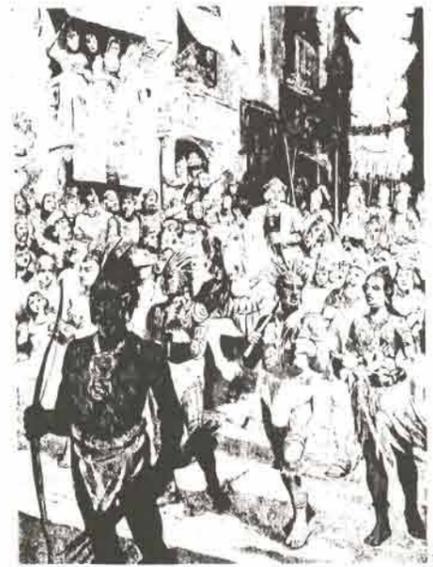
Il y eut bien encore deux grands soulèvements des Incas qui assiégèrent Cuzco pendant un an (1536-1537) et la tentative de création d'un état néo-Inca dans le massif inextricable de Vilcabamba, au milieu de la jungle d'Amazonie, toutes réactions cruellement annihilées par les Espagnols.

La colonisation de la partie du Chili non occupée par les Incas fut particulièrement ardue et dura de 1535 à 1553. La guerre d'Araucanie débute alors et ne se terminera qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Après la conquête de la Vice-royauté du Rio de la Plata (Bolivie, Paraguay, Uruguay et Argentine actuels) par Pedro de Mendoza, on peut dire qu'à la fin du règne de Charles Quint, la conquête des Amériques Espagnoles est achevée dans ses grandes lignes.

Les conquérants Espagnols s'attachèrent à détruire toutes les merveilles d'architecture,

Christophe Colomb de retour en Europe est accompagné par des Indiens d'Amérique



droit et liberté ■ n° 372 ■ septembre 1978

d'urbanisme et d'art des civilisations pré-colombiennes. Ils mirent une telle rage à les effacer de la surface de la Terre que ce qu'ils ne purent démolir, ils l'enfouirent sous la terre. C'est ainsi qu'on met à jour des pyramides de 40 mètres de haut, complètement recouvertes de terre !

Par ailleurs, dès les premières années de la conquête, la politique de la couronne d'Espagne est simple : elle se substitue tout naturellement aux anciens maîtres des communautés indigènes dont le statut social reste inchangé. Les terres cultivées au profit des prêtres, des dignitaires ou de l'Empereur sont distribuées aux Blancs, ainsi que les troupeaux qui s'y trouvent. Les tributs seront levés et les corvées effectuées comme par le passé.

Mais tout n'allait plus pouvoir fonctionner exactement comme par le passé, à cause des énormes besoins supplémentaires de main-d'œuvre des Espagnols. « Les propriétaires de terres, les exploitants des mines, les maîtres des ateliers de tissage, les habitants des villes espagnoles, les entrepreneurs de transports, les couverts, les fonctionnaires royaux, les anciens caciques Indiens (5), tous réclament de la main-d'œuvre pour l'utiliser dans leurs activités respectives. (6)

## terres, guerre « juste » et esclavage

L'ancien système des corvées est largement débordé, aussi met-on au point de nouvelles institutions pour mettre davantage de main-d'œuvre à la disposition des conquérants. Grâce aux « encomiendas », « les Espagnols avaient droit au tribut et aux services de travail de leurs Indiens. En échange, ils devaient entretenir des armes et un cheval, puis évangéliser les indigènes ». (7)

Les Repartimientos, concessions de terres aux Espagnols, inclurent les Indiens y habitant. La mita minera (corvée minière), ainsi que le travail forcé dans les obrages (ateliers de tissage ou de corroyage) absorbaient d'énormes contingents d'Indiens.

La population des communautés indiennes s'en trouva fortement déséquilibrée. L'absence d'une partie importante de la population masculine devait amener l'impossibilité de cultiver normalement les champs. La malnutrition qui en résulte, ajoutée à la mortalité liée aux mauvais traitements et aux déplacements vers les zones minières, tout concourut à un dépeuplement accéléré.

Ceux des immigrés espagnols qui n'appartenaient pas à la minorité privilégiée des encomenderos, se procuraient de la main-d'œuvre au moyen de l'esclavage. Pour cela, ils se livraient à des guerres de conquête en terres insoumises, puisqu'il était permis d'asservir les prisonniers capturés dans une guerre « juste ». La législation espagnole en matière d'esclavage fut longtemps flottante jusqu'en 1548 où une cédula royale abolit l'esclavage qui disparut peu à peu malgré la résistance



Statue aztèque représentant la déesse de l'eau « Chalchiuhtlicue ».

des colons. Il faut dire que les Indiens ne supportaient pas le dur labeur de la mine et des exploitations sucrières. Ils furent remplacés par des esclaves noirs importés d'Afrique, ce qui avait été d'ailleurs conseillé par Bartholomé de Las Casas, « défenseur des Indiens », mais assurément pas des Noirs !

Parallèlement, les Espagnols ont de plus en plus besoin de terres et ils vont employer des moyens divers pour empiéter progressivement sur les terres communales, allant de l'occupation de fait à l'achat de parcelles aux Indiens qui les vendent pour payer des tributs, par exemple.

« Tous ces phénomènes : dépeuplement, occupation abusive de terres communales, abandon et vente de nombreuses parcelles se trouvent la plupart du temps renforcés par le regroupement obligatoire des communautés dispersées dans de nouveaux villages. Partout où l'éloignement, le relief entravent la cathéchisation et facilitent le maintien des cultes idolâtres, les indigènes sont rassemblés en de gros bourgs, entièrement neufs, et de nouvelles terres leur sont attribuées... Les nouveaux villages, « Reduccionne » ou « Resguardos », regroupent de 4 à 500 tributaires venus de diverses « parcialidades » des environs. Il est aujourd'hui assez clair que les communautés indigènes d'une certaine importance où divers « ayllus » sont regroupés par quartier, ne sont pas des agglomérations d'origine incaïque, mais d'anciennes « reducciones », c'est-à-dire des créations hispaniques ». (8)

Bien évidemment, les Indiens n'ont tiré aucun bénéfice des « reducciones ». Au contraire, ils demeurèrent encore plus malheureux qu'avant. « En réalisant ces reducciones, les Espagnols poursuivaient un double but : sur le plan économique, faciliter les recensements et donc l'utilisation de la main-d'œuvre et la levée des tributs ; sur le plan religieux, déraciner au sens propre les cultes idolâtres en arrachant les Indiens des lieux auxquels ils se sentaient spirituellement rattachés » (9) Aussi, les Indiens tentaient-ils cons-

# les oligarchies

En Bolivie, où la production agricole représente 78 % du produit national brut, les Indiens qui représentent 55 % de la population ne reçoivent que 34 % du budget, alors que les chefs d'entreprises et les grands propriétaires terriens qui ne sont que 1,7 % en reçoivent 21 %.

Au Nicaragua, qui est sous la férule de la famille Somoza au pouvoir de façon héréditaire depuis 1936, où 70 % des habitants sont des agriculteurs, 1,4 % des propriétaires possèdent 40 % des terres exploitées. Au Paraguay, c'est 75 % des terres qui sont aux mains de 1.500 propriétaires qui se partagent 32 millions d'hectares, alors que les Indiens et les métis, qui sont 250.000 familles, ne disposent que d'un million d'hectares.

Au Vénézuéla, premier consommateur de Champagne du monde, mais dont 70 % des habitants souffrent de sous-alimentation, 1 % de la population reçoit 51 % de la richesse du pays. Au Salvador, 8 % de la population, l'oligarchie blanche, détient plus de 50 % des terres. La Colombie doit 80 % de ses exportations à l'agriculture, mais 3 % des propriétaires seulement possèdent 70 % des terres, malgré une « réforme agraire » commencée il y a 15 ans.

En Équateur, où 4 % seulement des terres sont cultivées, 240 grands propriétaires possèdent à eux seuls 1.600.000 hectares, soit autant que 350.000 paysans, et encore, la plupart de ceux-ci travaillent dans des parcelles louées à un patron auquel ils doivent remettre la moitié de leurs récoltes, comme à l'époque des Incas !

tamment de s'enfuir de ces bourgades pour se réfugier dans les montagnes ou devenir vagabonds.

« Le **Latifundio** (grande propriété terrienne) constitue un phénomène typique de l'Amérique Latine et l'un des plus graves facteurs de son sous-développement. Il conditionne une société agraire rigide et oppressive. Il vaut à la condition paysanne un caractère de pauvreté insoutenable, en particulier dans les Andes, où les Indiens forment le prolétariat agricole. » (10)

Pendant la colonisation, chaque conquistador reçut au départ environ 86 hectares. Au XVII<sup>e</sup> siècle apparut le terme **hacienda** qui désignait ces immenses domaines agraires ou industriels dont les propriétaires, les **hacien-deros** vont créer une oligarchie pour lesquels la propriété ouvre le chemin du pouvoir social et politique. Conception qui continue de prévaloir de nos jours sur la majeure partie des pays latino-américains.

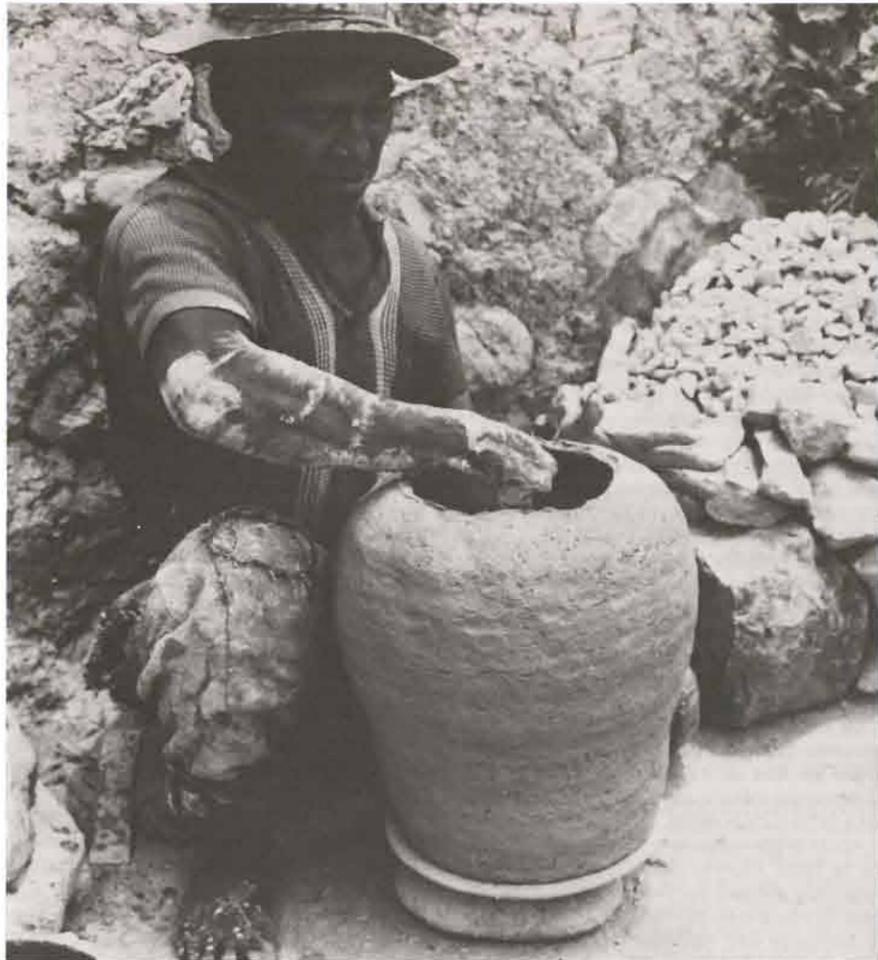
## des hommes libres transformés en serfs

« La main-d'œuvre était naturellement indienne, composée d'abord d'Indios de servicio, en principe rétribués, puis de peones, ces journaliers qui avaient inconsidérément acheté à crédit et qui, ne pouvant rembourser, devenaient des serfs à vie. L'estancia et l'encomienda, sans se confondre, étaient généralement complémentaires : souvent un encomendero demandait une merced de terre à proximité de l'endroit où il dirigeait quelque entreprise (par exemple un moulin à métaux ou un engin à sucre qu'il faisait exploiter par des esclaves ou des Indiens de repartimiento : la terre octroyée lui servait à semer le maïs dont il nourrissait sa main-d'œuvre. » (11)

Bolívar et la conquête de l'Indépendance de l'Amérique Latine n'allaient rien changer, en gros, à la situation des Indiens. Au contraire, des mesures leur paraissant a priori favorables, comme le célèbre décret n° 1 du libérateur du 5 juillet 1820, qui décide que toutes les terres des **resguardos** seront dévolues aux indigènes vont contribuer à leur servitude : leurs communautés étant tombées dans le droit commun, les voici livrés à l'avidité des **hacien-deros** qui ont toujours eu, jusqu'à ces dernières années encore, la ferme résolution d'anéantir les **resguardos**.

Et ce qui aurait dû favoriser la petite propriété des Indiens débouche en fait sur l'expropriation des Indiens qui furent contraints, pour survivre, de céder leurs parcelles à bas prix aux familles aisées qui acquièrent ainsi de vastes étendues de territoire. « Et c'est au nom du libéralisme que l'on va donner en Amérique Latine une prodigieuse ampleur au servage. La machine est en place, qui permet de transformer des hommes libres en serfs. » (12) Cette machine fonctionne encore de nos jours.

Les Indiens ne purent bénéficier des lois apparemment promulguées en leur faveur,



Façonnage d'une jarre à chichas par un Indien des Andes

Photo : musée de l'Homme

soit parce qu'ils n'en étaient pas informés, soit à cause de leur ignorance de la langue espagnole, soit parce qu'ils n'étaient pas considérés comme majeurs par les lois espagnoles et n'avaient donc aucun droit politique, soit encore par le jeu de lois astucieuses qui annulaient l'effet des précédentes.

Les réformes agraires mises en œuvre récemment par plusieurs pays n'étaient que très partielles et les Indiens n'en ont guère tiré de bénéfice. Très souvent, il ne s'agissait d'ailleurs que de déplacements de groupes, ce qui amenait une dispersion néfaste des membres d'une même communauté. Ou encore plus simplement, ces réformes agraires ne faisaient que changer les noms des institutions agricoles déjà en place !

Les Indiens durent éprouver également la résistance des membres des oligarchies qui souvent n'hésitèrent pas à éliminer les gouvernants qui promulguèrent des lois qu'ils jugeaient dangereuses, comme ce fut le cas au Guatemala en 1954 où un putsch militaire élimina le Président Jacobo Arbenz qui avait établi un Acte de réforme agraire qui avait profité à environ 100 000 familles.

Aussitôt, l'Acte de réforme agraire fut révo-

qué et les terres expropriées retournèrent aux grands propriétaires.

Aujourd'hui, dans une Amérique Latine presque entièrement soumise au pouvoir des dictatures militaires inhumaines, toutes à la dévotion des oligarchies, de l'Église et des sociétés multinationales étrangères, la situation de l'Indien est souvent désespérée. Chassé de ses terres ancestrales vers des régions de plus en plus stériles, soumis le plus souvent à des formes modernes d'esclavage, victimes de toutes les formes d'ethnocide et de génocide, allant de l'acculturation au profit de l'intégration, à la stérilisation des femmes, la destruction physique comme au Paraguay où on est en train d'exterminer les Indiens Achés, ou comme au Brésil en Amazonie, ou au Chili où les Mapuches sont menacés de disparaître, face à « cette forme élégante de génocide qu'est la faim ».

Un des aspects les plus révoltants de cette spoliation des Indiens est la décision récemment prise par le gouvernement bolivien d'installer sur des terres indiennes 150 000 immigrants blancs en provenance de la très raciste Rhodésie !

La politique des maîtres actuels du continent latino-américain a des conséquences

catastrophiques pour le peuple : dévaluation monétaire (22 % en 1975 en Colombie ; 66,66 % en 1972 en Bolivie), inflation (99 % en 1973 en Uruguay, aujourd'hui 70 % ; 20 % par an au Salvador et au Venezuela), avec pour conséquence des hausses de prix pouvant atteindre des taux monstrueux, comme au Chili, où depuis la prise de pouvoir par Pinochet, ils varient de 300 % à 1 000 % suivant les années !

Les Indiens sont placés au rang des plus défavorisés des peuples du tiers-monde avec lesquels ils présentent toutes les analogies. C'est chez eux qu'on trouve le taux de chômage le plus élevé, les salaires les plus bas (le revenu annuel moyen des Indiens est généralement voisin de 50 dollars par individu), un analphabétisme record : 55 % au Guatemala (chez les Indiens des plantations, 16,3 % des hommes seulement savent lire et 4,5 % des femmes), 69 % en Équateur, 55 % au Brésil, 60 % en Amérique Centrale, 60 % en Bolivie (84 % dans les campagnes).

## mortalité infantile misère et asservissement

La mortalité infantile est énorme : au Guatemala, un enfant indien sur quatre n'atteint pas un an ! Dans toute l'Amérique Latine 95 % des enfants indiens sont sous-alimentés et 3 % d'entre eux seulement consomment du lait. Ils sont la proie des maladies infantiles : tuberculose, affections du tube digestif et des voies respiratoires, traumatismes encéphalocraniens. La moitié des enfants souffrent de troubles nerveux. Six familles sur dix sont illégitimes. 53 % des enfants n'ont pas de parents et 56 % d'entre eux ne bénéficient d'aucune protection paternelle.

La durée de vie moyenne n'est que de 47 ans en Bolivie. Elle tombe à 25 ans chez les mineurs dans ce pays.

Il va sans dire que les structures de santé sont plus qu'insuffisantes dans les Andes. Mais on peut constater que les Indiens des Andes sont généralement en bonne santé, car ici, la sélection naturelle joue à plein !

Toute cette misère provoque un exode des paysans indiens vers les villes où l'industrie est incapable de créer suffisamment d'emplois pour les masses rurales qui s'entassent dans les **villas miserables** (bidonvilles).

Non contents de s'approprier leurs terres ancestrales, les Blancs, dans leur soif de puissance et de richesse, altèrent gravement l'environnement écologique des Indiens dont l'existence est menacée pour des raisons de profit. Là où le risque encouru est connu d'avance, il s'agit de génocide.

L'entreprise de domination des Indiens passe naturellement par l'intégration, l'assimilation à la culture européenne. La destruction des cultures indigènes dans les Amériques est historiquement inséparable des considérations qui ont motivé et qui motivent encore les actes criminels des colonisateurs européens : l'exploitation des hommes et la soif de terre et

de main-d'œuvre à bon marché. Détruire une culture, c'est détruire la base d'une société autonome capable de défendre les intérêts de ses membres. C'est une forme de génocide.

Le déroulement de l'agression culturelle et de la pénétration culturelle destructrice débute là où la culture des Indiens prend son départ, c'est-à-dire dans leur environnement naturel. Le déplacement des Indiens hors de leurs demeures traditionnelles, la corruption physique de lieux sacrés, la pollution industrielle de leur habitat naturel, rendent impossible la survie de leur culture, non seulement parce que les bases matérielles en sont détruites, mais parce que de tels actes violent leur système de valeurs.

La destruction de l'intégrité sociale et culturelle des Indiens passe par la dissolution de la communauté : des cas spécifiques de déplacement forcé de communautés indiennes entières, subitement transformées en société minoritaires sur leur propre territoire, font partie d'une politique délibérée d'assimilation obligatoire à la société dominante.

La destruction de la culture indigène se fait principalement à travers les langues indigènes, soit en négligeant l'enseignement, soit en décourageant activement leur usage. Le rôle des langues indigènes dans la conservation de l'essence de la culture est parfaitement compris par ceux qui en attaquent l'usage et par ceux qui le défendent.

On doit saluer à cet égard le gouvernement péruvien qui a fait du Quechua la langue officielle du Pérou. Quant aux campagnes dirigées contre les langues indigènes, on doit faire surtout mention du rôle joué par les sociétés missionnaires telles que « *Wycliffe Bible Translators/Summer Institute of Linguistics* » que les Indiens accusent d'être utilisés par la C.I.A. pour pénétrer les communautés indigènes afin de démanteler les mouvements de résistance et de faciliter l'appropriation de leurs territoires par les grandes sociétés américaines. ■

(1) Voir *Droit et Liberté* Aout 77. Dossier *Ces Indiens d'Amérique*

(2) La place nous manque pour détailler davantage. Pour la structure des civilisations pré-colombiennes et la conquête espagnole, on lira avec profit les livres de la collection « *Que sais-je ?* » cités en bibliographie.

(3) Le Brésil est traité à part pour cette raison.

(4) Ensemble des Seigneurs (hurakas) qui détenaient tous les pouvoirs sur un ensemble d'ayllus.

(5) Chefs de tribu

(6) Silvio Zavala. « *El mundo americano en la época colonial* », Mexico, Editorial Porrúa, 1967

(7) François Chevalier. « *La formation des grands domaines au Mexique* », Paris, Institut d'ethnologie, 1952

(8) Eve-Marie Fell. « *Les Indiens, Sociétés et idéologies en Amérique hispanique* », 1973, Armand Colin Paris

(9) Eve-Marie Fell. « *Les Indiens, Sociétés et idéologie en Amérique hispanique* », éd. citée.

(10) *L'Amérique Latine*, EDMA, le Livre de Poche N° 4465

(11) Marianne Mahr-Lot, *La conquête de l'Amérique Latine*, Collection « *Que sais-je ?* » N° 1584 P.U.F.

(12) Marcel Pollaud-Dulian, *Aujourd'hui l'esclavage*, Éditions économie et humanisme, les Éditions Ouvrières, 1967

# 70 millions d'indiens en... 1518

D'après les évaluations du Docteur Rivet et de l'École de Berkeley, on peut chiffrer à 70 millions la population indienne en Amérique Centrale et du Sud au moment de l'arrivée des Conquistadores, en 1518.

Le contact entre les deux peuples se traduit par une vertigineuse chute de la population indienne, puisqu'on ne compte plus que 7 millions d'indigènes en 1585, soit dix fois moins que 67 ans auparavant ! La cause n'en fut pas essentiellement, comme on pourrait le croire, les atrocités commises par les vainqueurs, ni le travail exténuant exigé des Indiens, en particulier les porteurs (sans sous-estimer ce dernier point, car ceux-ci mouraient en masse d'épuisement). « En réalité, ce furent des facteurs biologiques qui jouèrent le rôle principal dans la destruction des Indes » (1). Car il est bien évident que les Espagnols n'avaient aucun intérêt à supprimer cette main-d'œuvre gratuite sur laquelle ils bâtissaient leur richesse.

Il y eut dans les Antilles, au Mexique, au Pérou, etc... des vagues d'épidémies qui tuèrent les trois-quarts des Indiens en épargnant les Espagnols. La variole, le « *matlazahuatl* » (une espèce de typhus), la fièvre jaune, qui dépeuplèrent tout un continent, étaient toutes des maladies importées par les Européens.

« Pourquoi donc ce terrible impact des maladies d'origine européenne sur les populations du Nouveau-Monde ? L'explication est donnée par les biologistes et les écologistes : le choc microbien et viral, inévitable dès qu'un Européen entre en contact avec un Américain, fut tout de suite fatal, car les habitants du Nouveau-Monde ne jouissaient d'aucune immunité, ayant vécu (comme les indigènes des îles du Pacifique) en circuit fermé depuis le Paléolithique. Ce n'était pas le cas ni pour l'Afrique, traversée par des caravanes, ni pour l'Asie, où l'Océan Indien favorisait des va-et-vient continuels à travers les âges. » (1).

Comme on le voit par ailleurs, les transformations de mode de vie accélèrent le processus de dépopulation et les déplacements et regroupements de populations favorisèrent la propagation des maladies. La science du XVI<sup>e</sup> siècle ne pouvait fournir aux Ibériques ces données biologiques et ils furent surtout coupables de génocide par imprudence. D'ailleurs, les missionnaires invoquaient les insondables desseins du Créateur et les Indiens morts n'accédaient-ils pas aux « demeures célestes » ?

(1) Marianne Mahr-Lot « *La conquête de l'Amérique espagnole* ». Collection « *Que sais-je ?* » P.U.F.



Famille indienne du Brésil

Photo : musée de l'Homme

## western en amazonie

En Amazonie, le western continue. Les victimes en sont aussi en butte à un véritable génocide. Plus de 2 millions d'Indiens vivaient au Brésil à l'époque de la conquête portugaise.

On n'en comptait plus que 150.000 en 1950. Aujourd'hui, ils ne sont peut-être plus que 100.000.

« Primitifs » selon nos critères, les Indiens

d'Amazonie avaient pourtant élaboré une culture et une mythologie très originales. « De l'Indien, nous voulions faire un Blanc. Nous lui chantions » ce qu'il devrait croire. Nous par-

tions du principe que nous étions le point d'arrivée de toute civilisation. Aujourd'hui, nous savons que l'Indien a une vie spirituelle plus riche que la nôtre. Nous ne cessons pas d'en être émerveillés », déclarait au journal « Le Monde » l'an dernier, le Père José de Moura, du Conseil Indigéniste Missionnaire (C.M.I.) qui s'oppose à la politique indigéniste du gouvernement brésilien.

Chaque avance de la « civilisation industrielle » a repoussé les Indiens vers des zones de plus en plus inhospitalières. Il en est ainsi depuis la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, avec le boom du caoutchouc industriel. En 1911, néanmoins, le colonel Candido Rondon fonde le Service de Protection des Indiens (SPI) dont la fonction était d'assister les Indiens dans l'exercice de leurs droits et de promouvoir pour eux de meilleures conditions de vie.

Après bien des hauts et des bas, c'est le scandale fracassant. En 1968, le général Albuquerque Lima est contraint par l'opinion internationale d'ordonner une enquête sur les agissements du SPI. Les autorités reconnaissent que les fonctionnaires du SPI se laissent facilement soudoyer par les colons, les aventuriers et les fonctionnaires corrompus et procédaient eux-mêmes à la vente des indigènes qu'ils maltraièrent jusqu'à la torture, ainsi qu'à la vente des terres indiennes et qu'ils fermaient les yeux sur les méthodes les plus atroces auxquelles avaient recourus les acquéreurs, quand ils n'y aidaient pas : massacres à la mitrailleuse, destruction de villages et de leurs habitants à la dynamite, empoisonnements à l'arsenic et aux pesticides. Ainsi disparurent des tribus entières, comme les Cintas Largas ou les Tapaluna sur lesquels l'armée expérimenta de nouvelles méthodes de mitraillage et périrent bien des Parintintins, accusés d'avoir tué un militaire, les Bocas Negras déclarés rebelles, les Pacas Novos que l'on pacifia à coups de sucreries empoisonnées.

La construction des grandes routes transamazoniennes devait apporter dans ces régions lointaines le progrès économique et social. Elle apporta surtout un afflux d'émigrants faméliques et de trafiquants sans scrupules, nouvelles causes du refoulement des « sauvages » au cœur des forêts et prétextes à de nouvelles ventes de terres indiennes. Car la Fondation Nationale de l'Indien (Funai), créée en 1967 pour remplacer la SPI, malgré qu'elle fasse parfois preuve de bonne volonté, est impuissante à remplir sa mission.

Contrôlé par le ministère de l'Intérieur, la Funai s'est vu reprocher de subordonner les besoins du peuple indien aux buts de l'expansion nationale et du « développement capitaliste ». Le budget de la Funai est insuffisant pour rendre aux Indiens les services nécessaires. Mieux, dans certaines régions, la Funai n'a même pas établi de programmes pour venir en aide aux Indiens dans le besoin.

La Funai manque souvent de personnes compétentes pour administrer les programmes en territoires indiens. De plus, les fonctionnaires de la Funai (dont certains ont appartenu au SPI) ont parfois contribué à l'exploitation des Indiens.

La Funai et la jurisprudence indienne du Brésil visent deux objectifs incompatibles : l'intégration des Indiens dans la communauté nationale brésilienne et la préservation de la culture indienne. La plupart des mesures légales actuelles concernant les Indiens ont été réunies dans l'« Estatuto do Índio ». Le chapitre II du statut indique que les Indiens et les communautés indigènes ne sont pas généralement intégrés dans la communauté nationale et sont par conséquent soumis à la tutelle du gouvernement.

Généralement, les Indiens ne peuvent accomplir d'actes juridiques valables sans l'assistance de l'agence tutélaire compé-

tente. Certains experts estiment que le système de tutelle prive les Indiens des droits humains fondamentaux et les place dans une situation semblable à un esclavage légalisé.

Les Indiens sont rebelles au progrès, disent certains. Ce progrès pour eux, c'est la clochardisation. Avant la conquête, ils vivaient en communauté, sans chefs autoritaires, sans oligarchies et dans l'égalité sociale, sans lois de classes, sans répression. Les Blancs leur ont offert leurs maladies et leurs vices, leur alcoolisme, leur modèle de servage et parfois d'esclavage, la brutalité de ses aventuriers en quête de richesses nouvelles.

## qui est indien ?

S'il est relativement facile de dénombrer les Indiens vivant aux États-Unis et au Canada, où le métissage n'existe pratiquement pas, il n'en va pas de même en Amérique Latine où le métissage est très important et où la définition de l'Indien ne dépend pas seulement de facteurs raciaux.

« Des individus à peau claire et au type européen, comme il y en a beaucoup dans les hauteurs de Cajamarca et d'Ayacucho, sont classés comme indigènes ; des provinciaux de pure souche espagnole ou portugaise, et d'autres, d'aspect et d'ascendance authentiquement quechua (1), reçoivent indistinctement le nom de métis ; des membres de ce qu'il est convenu d'appeler l'oligarchie, dont l'apparence dénonce clairement la multiple miscégenation, sont définis comme blancs.

La race d'un homme ne coïncide pas avec sa race ». (2).

La question apparaît encore plus complexe lorsqu'on constate que le même individu peut, au cours de sa vie, changer de statut et passer de celui d'indigène à celui de métis par une ascension sociale ou tout simplement par un déplacement géographique. De plus, il faut que l'individu accepte d'être ainsi classé. « Tel membre aisé d'une communauté d'indigènes se baptisera lui-même cholo (petit

	POPULATION TOTALE	INDIENS	%	MÉTIS	%
MEXIQUE	40.000.000	14.000.000	35	23.000.000	57,5
GUATEMALA	5.300.000	3.657.000	69	300.000	
HONDURAS	2.000.000	200.000	10	1.700.000	85
SALVADOR	3.900.000	195.000	5	3.510.000	90
NICARAGUA	2.000.000	200.000	10	1.500.000	75
COSTA RICA	1.400.000	140.000	10		
PANAMA	1.250.000	150.000	12	800.000	
COLOMBIE	15.500.000	3.875.000	25	7.750.000	50
VÉNEZUELA	12.000.000	360.000	3	9.480.000	79
GUYANES	890.000	4.000	0,45	82.000	9
ÉQUATEUR	4.800.000	1.872.000	39	1.968.000	41
PÉROU	11.650.000	5.825.000	50	3.495.000	30
BRESIL	82.000.000	492.000	0,6		
BOLIVIE	4.000.000	2.200.000	55	1.280.000	32
PARAGUAY	2.600.000	30.000	1,15	2.520.000	95
CHILI	8.500.000	170.000	2	4.250.000	50
URUGUAY	2.800.000				
ARGENTINE	25.000.000	150.000	0,6		
<b>TOTAL</b>	<b>225.690.000</b>	<b>33.520.000</b>	<b>14,85</b>	<b>61.635.000</b>	<b>27,30</b>
<b>BLANCS : Environ 55 %.</b>					

métis) et traitera ses voisins de indios (indiens) ; mais aux yeux des métis (homme blanc... ou considéré comme tel) de la région, il n'est à son tour qu'un indio ». (3). Car, être indien, c'est être au bas de l'échelle et l'individu tend à s'en échapper, même si le milieu extérieur l'y rejette.

On comprend les difficultés que les sociologues rencontrent pour définir l'Indien. Le critère le plus souvent retenu pour distinguer l'indigène du non-indigène reste l'élément linguistique et culturel. Serait indigène tout homme de langue maternelle indigène, véhicule de tout un héritage culturel, religieux et coutumier qui le distinguerait de l'univers métis fortement hispanisé.

Malheureusement, si ce critère est valable, en gros, pour le Mexique et le Guatemala, il n'en va pas de même dans les pays andins, où beaucoup d'indigènes ne parlent pas le quechua et semblent, comme en Equateur, s'être fortement hispanisés. « Il n'est donc pas nécessaire, pour avoir le statut d'indigène, de parler le quechua. On peut même très bien, sans être indigène, parler le quechua et être fortement indianisé ». (3). Par exemple, au Pérou qui a promu le quechua langue nationale, « en 1940, les deux tiers des sierras du Pérou étaient totalement ou presque totalement quechuas ; même la classe, le groupe dominant, les créoles, les grands propriétaires parlent le quechua : on ne peut pas vivre dans la sierra sans parler le quechua. » (4).

Dans ces conditions, il est difficile d'évaluer la masse des indigènes et c'est ce qui explique les différences énormes qui existent entre les recensements des Indiens, qui vont du simple au double et même au quadruple. Par exemple, le Mexique retient le critère linguistique, mais, si l'on se base sur d'autres critères largement utilisés par les anthropologues, comme la conscience d'appartenir à une communauté différente de la communauté nationale par ses côtés culturels ou sociaux, on obtient un nombre d'indigènes nettement supérieur à deux fois le chiffre officiel !

Tous les pays n'utilisent pas les mêmes critères pour leurs recensements. Ainsi, depuis 1961, le Pérou a abandonné le critère linguistique pour adopter « une division de la population en cinq classes sur une base économique et sociale » (5).

Les Indiens se trouvent évidemment dans la catégorie la plus basse, mais aussi, si on adopte une définition plus large de l'Indien, dans la classe basse des cholos qui correspond davantage à une catégorie sociale (agriculteur moyen, petit commerçant, chauffeur de taxi) qu'au fait du métissage. Il n'est donc pas surprenant qu'ici encore, les estimations varient du simple au double, comme au Mexique.

(1) Langue des Indiens des Andes. Désigne ceux qui la parlent. Promue langue nationale au Pérou en 1968.

(2) Fernando Fuenzalida in Varios, « El indio y el poder en el Perú », Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 1970.

(3) Eve-Marie Fall in « Les Indiens, Société et idéologies en Amérique hispanique », Armand Colin, 1973.

(4) José María Arguedas, « Prosa en el Perú contemporáneo », Cuba, 1969.

(5) Jean Vellard, « Civilisations des Andes », Paris, Gallimard, NRF, 1963.

# banana républic

Les ressources du sous-sol de l'Amérique hispanique sont mises en coupe réglée par les grandes sociétés multinationales des États-Unis.

Le pétrole, le fer, l'étain, le cuivre, les bananes, les agrumes, la canne à sucre, le coton, le café, le cacao : rien n'échappe au monstre tentaculaire, car, dans la plupart des pays, les

compagnies américaines détiennent également les groupes de pêche, la production d'électricité, les téléphones, les ports, les routes, les chemins de fer.

## le combat le plus difficile

Si la conquête a signifié pour eux un terrible cataclysme et la colonisation une oppression féroce, les Indiens ont réagi à 4 siècles d'oppression en sauvegardant leur identité culturelle. Même l'évangélisation forcée qu'ils durent subir de la part des missionnaires, n'a pu aboutir au pire chez eux « qu'à l'apparition d'un syncrétisme où le culte de la vierge se mêle dans les Andes, à celui de la Pachamama, la déesse-mère ». (1)

Les Indiens n'ont jamais oublié les bases de leur religion et des sociétés indigènes. C'est le fondement de leurs revendications actuelles, car l'attitude de passivité et de fermeture à l'égard des Blancs, qui fut la leur dans le passé, a fait place à une action unie de tous les Indiens d'Amérique latine, ainsi que l'a démontré la Conférence des N.G.O. sur la discrimination raciale à l'égard des populations indigènes dans les Amériques qui s'est tenu récemment à Genève.

Aux soulèvements armés des années 60, comme celui de « Che Guevara » en Bolivie, a succédé une action beaucoup plus appuyée sur les masses et unitaire à travers les frontières. Elle se déclare solidaire de la lutte pour l'émancipation des peuples du Tiers-Monde et fait appel à la solidarité de classe des travailleurs du monde entier.

Déjà de grands rassemblements populaires ont pu se réaliser au Pérou et en Colombie. Les mineurs indiens de Bolivie sont très politisés et de plus en plus revendicatifs. La répression est très sévère, les chefs des gouvernements indiens sont emprisonnés, tués, harassés. Le passé est marqué par des massacres d'Indiens qui s'élevaient contre le sort injuste qu'on leur infligeait. Mais c'est toujours actuel, comme en témoigne le massacre de la sucrerie de Guayaquil, en Équateur, en octobre 1977 où des dizaines de travailleurs furent tués, et celui de Panzos, au Guatemala, le 29 mai dernier, où une centaine d'Indiens trouvèrent la mort alors qu'ils protestaient pacifiquement contre une répartition des terres particulièrement injuste.

Les Indiens d'Amérique latine ont exposé à Genève les objectifs de leurs luttes et proposé leurs solutions qui rejoignent pour l'essentiel ceux de leurs frères d'Amérique du Nord.

La revendication fondamentale des Indiens concerne le droit à la terre de leurs ancêtres, à la protection de leur environnement et, pour cela, que les peuples indigènes qui le désirent soient reconnus en tant que nation chaque fois qu'ils réunissent les conditions établies par le Droit International.

Le principe du droit à l'auto-détermination s'accompagne évidemment de la jouissance des ressources agricoles et minières du sol des territoires indiens. Cette autonomie devrait permettre aux Indiens de gérer et de développer leurs terres selon leurs propres traditions et culture. Tout leur mode de vie en dépend, du point de vue social et culturel autant qu'économique. Les peuples indigènes devraient avoir le droit à la propriété communautaire qui devrait être garantie selon l'article 11 de la Convention N° 107 de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.).

Il est clair que la lutte des Indiens requiert la solidarité et l'aide effective de toutes les forces de progrès du monde entier. Mais il est non moins évident que la nature des régimes en place en Amérique latine ne permet pas d'espérer raisonnablement un succès de la cause des Indiens, tant qu'ils seront au pouvoir. La victoire de la liberté et de la justice pour les Indiens en Amérique du Sud passe par le retour de la démocratie, et la solidarité avec les Indiens est inséparable de la solidarité avec toutes les forces démocratiques qui sont en lutte dans tout le continent Sud-Américain.

(1) « L'Amérique Latine », EDMA le Livre de Poche n° 4465

## l'intérêt des multinationales et la politique du gros bâton

Le commerce extérieur de ces pays est aussi entre les mains des multinationales, ainsi, le plus souvent, que la survie de leurs gouvernements, comme au Chili, où l'on se souvient du rôle déterminant joué par l'I.T.T. dans la chute du gouvernement Allende. Le gouvernement des États-Unis n'hésite pas parfois à intervenir directement pour soutenir les intérêts des multinationales, comme à Cuba jusqu'à la victoire de la révolution castriste, ou au Nicaragua que les États-Unis n'hésitent pas à faire occuper par les « Marines » de 1912 à 1933 et où ils fomentèrent le coup d'état de 1936 qui installa au pouvoir « Tacho » Somoza dont les descendants se succèdent depuis lors à la tête du pays de façon héréditaire pour perpétuer une dictature cruelle qui maintient le peuple dans la misère, face à quelques familles immensément riches, alliées aux Somoza.

Mais c'est le Guatemala qui constitue l'exemple le plus frappant d'un pays victime de la politique du « gros bâton » selon laquelle les États-Unis ont un droit de regard et d'intervention sur l'évolution politique du continent latino-américain tout entier, et de la dépendance à l'égard des multinationales.

Le Guatemala est en effet au cœur de l'empire de la « United Fruit » (appelée aujourd'hui la « United Brands ») qui est souvent citée en Amérique latine comme l'exemple le plus typique de la domination économique et politique nord-américaine. Créée en 1899, au lendemain du traité de Paris qui consacrait l'expansion américaine dans les Caraïbes, elle regroupe une quinzaine de sociétés qui opèrent en Amérique Centrale et en Amérique du Sud.

## la compagnie united fruit ou la « pieuvre verte »

Elle possède 58 filiales dans le monde (en France, la « Compagnie des Bananes »). Ce trust, spécialisé dans l'exploitation des plantations de bananes (avec ses consœurs, la « Standard Brands » et la « Del Monte » avec lesquelles elle a des liens commerciaux, elles représentent 70 % du total du commerce mondial de la banane) a démesurément élargi le champ de ses activités au Guatemala puisqu'elle en contrôle toutes les infrastructures : ports, routes, chemins de fer, téléphones et tout le secteur agricole, d'où son surnom de « pieuvre verte ». Elle possède également une flotte marchande de plus de 50 cargos.

« A son apogée, la United Fruit possédait des millions d'hectares et ses propriétés formaient de véritables royaumes indépendants, comme l'enclave bananière de Colombie. Elle

traitait d'égal à égal avec les gouvernements latino-américains, et pouvait faire intervenir leurs armées ou même les « Marines ». C'est ainsi qu'elle provoqua en 1954 le renversement du régime progressiste du Guatémaltèque Arbenz, parce qu'une réforme agraire risquait de la priver de 150.000 hectares de terres non exploitées ». (1).

Elle pouvait réquisitionner à volonté l'armée colombienne pour réprimer les travailleurs agricoles d'Uruba (1920-1930) ou renverser un régime en Amérique Centrale. Pendant les 6 années qu'il fut au pouvoir (1944-1950), José Arevalo, au réformisme pourtant très prudent, eut à faire face à 28 tentatives de coup d'état organisées par les services américains de la « United Fruit ».

## des soldats pour assurer l'ordre et la loi

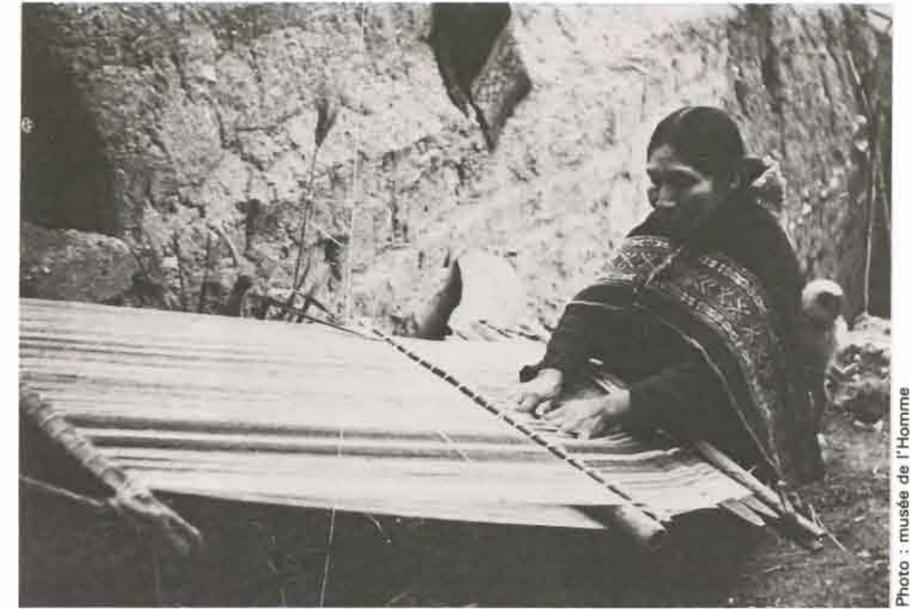
La « United Fruit » est l'organisateur du dénuement profond dans lequel vivent les Indiens au Guatemala (ils sont près de 70 % de la population). Elle les maintient aussi dans un état de servage moderne, comme en témoigne par exemple la vie des travailleurs et de leurs familles dans les plantations de bananiers près de la petite ville de Bananera où est établi le quartier général de la compagnie et où les spacieuses demeures tropicales des propriétaires, au milieu de leurs pelouses minutieusement tondues et de leurs courts de tennis, contrastent avec la misère du quartier indigène.

La plus grande partie des travailleurs et leurs familles vivent dans la plantation elle-même, à l'écart de la ville, dans des camps d'où ils ne peuvent sortir pour se rendre en ville, une seule fois par jour, qu'en empruntant un train, à condition d'avoir obtenu un laissez-passer spécial.

Pour assurer « l'ordre et la loi », il y a un poste de l'armée guatémaltèque au milieu de la plantation. La mission des soldats guatémaltèques est claire, car les travailleurs du Guatemala, face aux exploités, ont une longue tradition de combat et tout arrêt du travail cause de lourdes pertes à la Compagnie.

Beaucoup des travailleurs de la plantation sont des Indiens, autrefois fermiers dans le voisinage, qui ont été forcés d'abandonner leur exploitation qui ne leur permettait plus de nourrir leur famille. A la plantation, ils gagnent 870 dollars par an. Leur femme et leurs enfants sont forcés de travailler pour des salaires insignifiants pour compléter ce revenu insuffisant. Les planteurs ne font aucun investissements en matériel et tous les travaux sont exécutés manuellement par les Indiens : désherbage, taillage, arrosage, traitement, coupe, manutention, sous le soleil tropical. « Si vous pouvez payer un ouvrier 35 cents de l'heure, pourquoi acheter un tracteur 8.000 dollars ? » interroge un « exécutif » américain de la plantation.

(1) « L'Amérique Latine », Collection EDMA. Le livre de poche N° 4465.



Paysanne indienne des Andes tissant ses propres vêtements

## les deux visages d'une église en mutation

L'Église catholique et l'armée sont les deux forces qui ont joué et jouent encore un rôle de « gardiens de l'ordre » en Amérique du Sud, catholique à 80 %.

La rage d'évangélisation qui animait les missionnaires qui occupèrent l'Amérique du Sud en même temps que les conquistadores, fut quelque peu incommodée par les violences que commettaient ceux-ci. Bartholomé de Las Casas, le célèbre « protecteur des Indiens », protesta contre le recours à la violence à l'égard de ceux-ci, mais il fut un partisan fervent de l'évangélisation des indigènes et de leur assimilation à la culture hispanique.

Son désaccord avec les colonisateurs résidait uniquement sur la manière de la faire. Il obtint quelques succès, mais après sa mort, la politique coloniale s'instaura de façon irréversible, avec le système autoritaire qui se généralise, de regroupements de populations : les *reducciones* auxquels l'Église apporta tout son concours.

Depuis lors, l'Église apporta son soutien aux oligarchies et bénéficia personnellement du système des *encomiendas* et *latifundios* et nombre des immenses *haciendas* appartenaient aux prêtres. Traditionnellement, le clergé latino-américain est resté l'allié des classes dirigeantes au sein desquelles se recrutent ses dignitaires. Aujourd'hui on constate un phénomène de déchristianisation des masses urbaines et une crise des vocations au sein du clergé qui a contraint Paul VI à prendre l'initiative d'envoyer des prêtres étrangers en Amérique Latine : 41 % des prêtres brésiliens sont étrangers, comme 12 sur 20 des évêques boliviens.

Sept mille prêtres espagnols officient sur le continent. Il y a aussi 22 000 prêtres nord-américains dont certains sont accusés par les Indiens d'avoir d'autres objectifs que la religion.

Aujourd'hui depuis le Concile Vatican II, l'Église latino-américaine est partagée entre deux tendances : l'une, conservatrice est attachée au « *statu-quo* » et à son rôle de soutien traditionnel des oligarchies ; c'est la plus puissante et les Indiens la classent parmi leurs ennemis les plus féroces. L'autre tendance est soucieuse d'aborder les problèmes sociaux et économiques qui affectent les masses latino-américaines. Depuis 1955, les évêques ont formé le Conseil épiscopal latino-américain ou CELAM, chargé de définir l'attitude de l'Église face aux problèmes du continent.

Cette préoccupation s'est manifestée au grand jour lors du Congrès de Medellín, en Colombie, en 1968, lors de la visite du Pape Paul VI, où s'est distinguée la figure de Mgr Helder Camara, archevêque de Recife (Brésil) qui a souligné la « *la nécessité de s'identifier aux pauvres du continent* ».

Depuis lors un fort courant contestataire s'est développé au sein du clergé. Certains prêtres ont même rejoint la guérilla, comme le Colombien Camilo Torres. Helder Camara au Brésil, le « *groupe de golconda* » en Colombie, Mendez Arceo, évêque de Cuernavaca au Mexique, offrent le visage d'un christianisme en lutte contre l'oppression. Pour la première fois, au Chili, au Brésil, au Paraguay, en Équateur, en Argentine, en Colombie, la répression a atteint des prêtres.

# d'un féodalisme à l'autre

Les témoignages des représentants des Indiens des pays d'Amérique du Sud hispanique à la récente conférence des O.N.G. (1) sur la discrimination raciale à l'égard des peuples indigènes dans les Amériques, ont montré que dans la plupart de ces pays le régime des *encomiendas* et *repartimientos*, les *reducciones* et *resguardos* et l'oligarchie des *latifundios* et des *hacenderos* étaient encore à l'œuvre de nos jours pour exploiter férocelement les Indiens avec des moyens qui sont souvent des formes d'esclavage moderne.

A cause du manque de place, nous ne décrivons que deux cas typiques de ce servage contemporain, à titre d'exemples. (2)

Voici d'abord le système des corvées, ou « péonage » hérité des Aztèques et des Incas, dans une hacienda. « Contre une somme assez modique... l'haciendero loue une parcelle à chacun de ces péons. L'ensemble de ces terres en location ne représente qu'une infime partie de la propriété. Pour cultiver tout le reste, l'haciendero n'emploie pas un personnel spécial, il utilise ses locataires. Ceux-ci, outre le loyer versé en espèces, lui doivent 24 jours de travail gratuit par an. » En outre, chaque péon, avec ses ânes, devra effectuer gratuitement un certain nombre de livraisons des produits de la propriété, souvent fort loin. « De même, chaque locataire viendra avec ses bœufs labourer toute une journée les terres du propriétaire. Outre ces corvées, le péon se voit astreint à une sorte de période servile. Chaque année, il s'en va à la ville, dans la résidence de son maître, pour y remplir (toujours gratuitement) les fonctions de domestique pendant huit jours. Enfin, en échange du droit de pâture pour son propre bétail sur les friches du domaine, il est astreint à la dîme en nature.

Après les corvées et la dîme, le travail forcé. A condition que ses exigences ne dépassent pas deux semaines par mois, le propriétaire peut obliger le péon à servir comme ouvrier agricole (rétribué cette fois).

Ainsi, pour obtenir l'usufruit d'une parcelle de terre, le péon verse un loyer, travaille gratuitement près de deux mois pour son propriétaire et se voit éventuellement contraint de devenir ouvrier agricole six autres mois. »

Mais où donc le péon trouve-t-il le temps de cultiver sa fameuse parcelle ? Un enquêteur de l'officiel *Instituto Nacional Indigenista* de Colombie nous donne la réponse : « le fermier est obligé d'utiliser les nuits de clair de lune pour cultiver sa propre parcelle ».

La famille du péon aussi n'est pas épargnée. « Les enfants gardent la nuit les récoltes du maître de leur père. Les femmes doivent remplacer les hommes lorsqu'ils ne peu-

vent s'acquitter de leurs obligations. En outre la corvée de cocinera (cuisinière) leur échoit durant un mois. Une fois par semaine, les célibataires jouent le rôle de servante à l'hacienda et, sous le nom étrange de *Kuchimisej*, les veuves gardent tout prosaïquement les cochons du propriétaire. »

Un autre procédé, c'est l'endettement.

Le revenu du péon, ressources de sa parcelle plus les journées faites chez le propriétaire, est toujours déficitaire. Sans espoirs de jamais rentrer dans ses fonds, l'haciendero avance l'argent qui manque au péon. mais il n'a pas fait une aumône, il a investi, il a acheté une machine humaine. « En effet il demande à son débiteur de le rembourser en travail. Mais comme il n'évaluera ses prestations qu'à une valeur dérisoire, le montant de sa créance ne diminuera pas ; il sera même aisé de le faire croître... » en jouant sur le taux de l'intérêt.

« On saisit la redoutable efficacité de ce mécanisme d'asservissement. Favoriser l'endettement impossible à rembourser présentera un grand intérêt pour les propriétaires fonciers. Ils ont ainsi à leur disposition un moyen d'oppression aussi rentable que la monopolisation des terres, mais moins voyant, et souvent moins coûteux.

... « Tout comme les intérêts trop élevés, une utilisation rationnelle du calendrier par les créanciers ouvre la voie de la servitude... Nombre d'hacienderos équatoriens ne rétribuent leurs péons qu'avec des mois de retard. En attendant, ceux-ci ne survivent que grâce aux acomptes, le montant de ces avances, augmenté d'intérêts judicieusement arrêtés, dépasse celui du salaire prévu. Bien entendu le retard de l'haciendero dans ses paiements n'entraîne pas d'intérêts. D'année en année la dette du péon augmente et il est de moins en moins question pour lui de reconquérir sa liberté en quittant l'hacienda ».

A sa mort, ses dettes passent à sa veuve ou à son fils aîné qui ne pourront quitter l'hacienda avant de les avoir payées au propriétaire.

« Sa dette a masqué, a dévoré la personnalité du travailleur. Au point qu'un nouvel exploitant peut obtenir de son ancien propriétaire qu'il lui transfère purement et simplement ce travailleur. Il lui suffira pour cela de rembourser au premier le montant de la dette. Possesseur de la créance, il devient aussi celui du débiteur. »

(1) Organisations non-gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'O.N.U. dont le mrp fait partie.

(2) Tous les textes cités en italique sont extraits de l'ouvrage de Marcel Pollaud-Dulian : « Aujourd'hui l'esclavage ». Ed. cit.

## bibliographie

Collection « Que sais-je ? » Presses Universitaires de France.

- n° 361 : *Histoire de l'Amérique Latine*, par Pierre Chaunu.  
n° 574 : *Histoire du Mexique*, par François Weymuller.  
n° 1391 : *Les Aztèques*, par Jacques Soustelle.  
n° 1504 : *Les Incas*, par Henri Favre.  
n° 1584 : *La conquête de l'Amérique Espagnole*, par Marianne Mahn-Lot.

*L'Amérique latine*, Collection EDMA, Le Livre de poche n° 4465.

*La paix blanche*, par Robert Jaulin, Collection 10/18, Christian Bourgeois ed. Tome I : n° 904. Tome II : n° 905.

*Tristes tropiques*, par Claude Lévi-Strauss, Librairie Plon.

*Les Indiens des Andes*, (Pérou - Bolivie - Équateur), par Jean-Christian Spahni. Petite Bibliothèque Payot. n° 243.

*Les Indiens - Sociétés et idéologies en Amérique hispanique*, par Eve-Marie Fell. Collection U prisme, Armand Colin, éd.

*Aujourd'hui l'esclavage*, (servitude et esclavage contemporains) par Marcel Pollaud-Dulian. Éditions Économie et Humanisme. Les Éditions Ouvrières.

*L'avenir des Indiens au Brésil*, par François Lepargneur, collection « Terres de feu », Cerf éd.

*Le Réveil Indien en Amérique Latine*, Textes réunis et présentés par Yves Materne. Collection « Terres de feu », Cerf éd.

• Ce dossier a été établi en grande partie grâce aux rapports de la Conférence Internationale des Organisations Non-Gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ONU sur la discrimination raciale à l'égard des populations indigènes dans les Amériques qui s'est tenue à Genève du 20 au 23 septembre 1977, et aux déclarations des Délégués Indiens lors de cette Conférence.

■ pleins feux ■ pleins feux

# belleville la méditerranéenne

## un entretien avec clément lépidis

Les six romans (1) (plus un recueil de poèmes) de Clément Lépidis, écrivain bellevillois d'ascendance franco-grecque, passionné de bals musettes, de flamenco, de « bouzouki grec » et de musique turque, ont tous des caractéristiques communes, que l'on pourrait résumer ainsi : chaleur humaine, sensualité, solidarité, haine solide et libertaire de l'injustice.

De plus, l'auteur, profondément marqué par la Méditerranée, par ses origines et ses goûts est aussi un merveilleux peintre du Paris Bellevillois, chaleureux, prolétaire et passionné.

Ses trois premiers romans, « La Rose de Brjūkada » (1964, puis 1978 augmentée et revue), « La Marin de Lesbos » c'est la méditerranéenne. « L'Arménien », « Les Immigrés du Soleil », « La Main Rouge » surtout, c'est Paris et son demi prolétariat. Un critique, je ne sais plus lequel, a dit que vous aviez une nostalgie orientale, avec des accents des faubourgs parisiens. Qu'en pensez-vous ?

Clément Lépidis : Tout à fait.

Yves Thoraval : Ne pensez-vous pas que l'avenir va être à un peuple mélangé ? Plus de quatre millions d'étrangers habitent la France : dans vingt ans, il y aura peut-être le double d'enfants étrangers. Il y aura donc une France d'origine orientale ou méditerranéenne. Vous êtes peut-être en avance sur ce temps-là.

Clément Lépidis : C'est possible. D'autant qu'à la Grèce et à la Turquie j'ajoute un amour fervent pour l'Andalousie qui me semble le mieux convenir à mon état d'âme. C'est le creuset dans lequel toutes les influences se sont fondues, Orient et Occident. D'ailleurs, en plus d'un livre sur Séville pour le Seuil, je prépare un roman sur l'Andalousie, sur l'amour d'un andalou pour une gitane authentique. Mais ce sera quelque chose de tout à fait subjectif et ressenti, car je suis totalement autodidacte.

Yves Thoraval : Portez-vous une culture méditerranéenne en vous ?

Clément Lépidis : De père grec d'Asie Mineure, ma mère est française. Je me sens à cheval entre deux cultures, deux façons de penser, deux manières d'être, plutôt. Quand j'écris sur Paris, ma ville, c'est la fibre maternelle qui parle. De l'autre côté, il y a le père, l'Orient qui est là, j'ai envie de parler de la Grèce, de la Turquie : je me dédouble facilement sans me forcer.

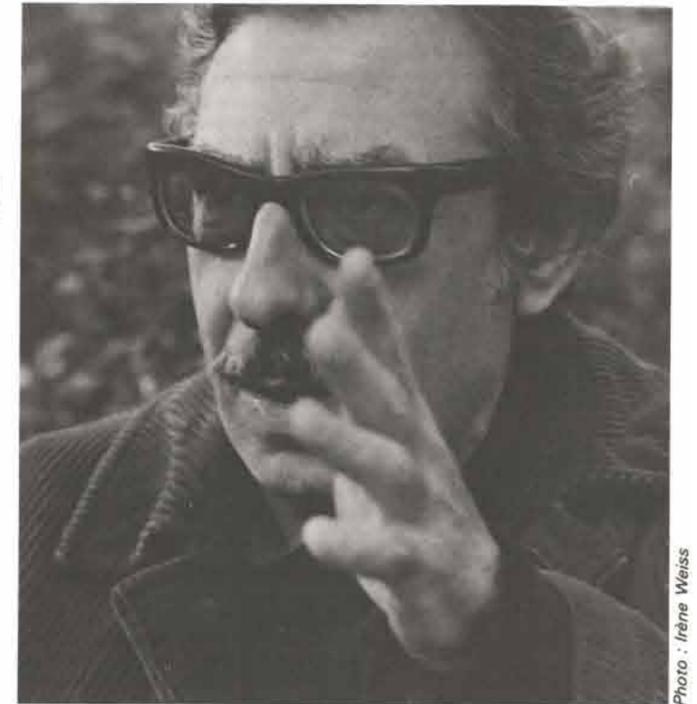


Photo : Irène Weiss

Clément Lépidis, un écrivain marqué par la Méditerranée.

Yves Thoraval : Justement votre biographie, quelles lignes de force a-t-elle subies ?

Clément Lépidis : Je n'ai jamais fait d'études au-delà du certificat d'études. Jusqu'à l'âge de 40 ans je n'ai quasiment jamais lu et jamais écrit. Maintenant, je vis de ma plume. Une sorte de « smicard » de la littérature. Des métiers, j'en ai fait des tas : photographe, commis à la Bourse, manœuvre, représentant.

Yves Thoraval : Votre père était un immigré.

Clément Lépidis : Eh oui ! Je suis né en France, mais lui était un exilé qui n'a pas voulu servir dans l'armée du sultan ottoman et qui, ayant appris le français à l'école, est venu en France en 1910. Venu directement ici, à Belleville, car ouvrier de la chaussure, il a pu se fondre dans les 8 000 ouvriers de cette spécialité, dont beaucoup de Grecs et d'Arméniens, qui exerçaient dans ce quartier à l'époque. Il a rencontré ma mère, une française, qu'il a épousée.

Yves Thoraval : Le Belleville des cordonniers, c'est celui que vous décrivez dans « La Main Rouge ». Justement, pourquoi Belleville, que vous habitez sans discontinuer depuis que vous êtes né, et sur lequel vous avez fait un très bel album de photographies (éd. Veyrier) ?

Clément Lépidis : J'y suis né et y ai toujours habité en effet depuis 58 ans que je suis né. Comme mon père, j'ai été cordonnier et fabricant de chaussures. J'ai une très grande nostalgie des métiers du cuir. Bertaux, dans « La Main Rouge », c'est moi.

Yves Thoraval : Il me semble que, dans vos livres, vous choisissez toujours de dépeindre le prolétariat (« La Main Rouge »), des pêcheurs (« Lesbos », « Brjūkada »), des immigrés (« Les Immigrés du Soleil », « L'Arménien »). Vous sentez-vous particulièrement proche de ces gens ?

Clément Lépidis : Oui. Mes parents étaient ainsi et ce sont les gens avec qui j'ai toujours vécu. Il est sûr que Belleville a beaucoup changé. Avant, c'était le prolétariat français, mêlé de Grecs et d'Arméniens, de Juifs d'Europe Centrale. Maintenant, il y a une très forte colonie juive et arabe d'Afrique du Nord et les Français « de souche » sont en minorité.

Yves Thoraval : Belleville aujourd'hui : y a-t-il une symbiose entre les communautés ou bien celles-ci vivent-elles complètement « en parallèle », en s'ignorant ?

Clément Lépidis : Il n'y a pas de symbiose, c'est sûr. Les gens vivent en s'ignorant, sans haine inexplicable certes, mais ce n'est

plus comme au temps où Français et étrangers s'entraidaient. Aujourd'hui, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a du racisme entre les communautés, mais il s'en faut de peu et le côté oriental nord-africain de plus en plus prononcé du quartier perturbe, d'après l'opinion des « vieux » Bellevillois, les habitudes d'un quartier par ailleurs en partie sujet à des bouleversements immobiliers...

**Yves Thoraval :** Vous qui avez une dimension orientale en vous, vous sentez-vous redevable à la « levanticité », c'est-à-dire au mélange des peuples, bien que, par ailleurs, vous vous voulez tout

à fait parisien, au sens de « parigot » ?

**Clément Lépidis :** Oui, tout à fait, et je me sens très bien avec des Libanais, des gens de la méditerranée orientale où les peuples ont toujours été brassés ensemble.

**Yves Thoraval :** On pourrait qualifier votre œuvre, par sa chaleur humaine et son sens de la solidarité, d'« antiraciste ». Est-ce votre but ?

**Clément Lépidis :** Je ne me prétends pas le porte-parole des exilés, mais je me sens en symbiose avec les gens déplacés, venus

d'ailleurs. C'est ce que j'essaie de montrer dans « L'Arménien », « Les Immigrés du Soleil », par exemple. Les gens que je décris sont toujours des gens qui existent dans la vie et que j'ai rencontrés. Ainsi dans les « Immigrés du Soleil », le jeune macédonien, le Sephardi ou l'Andalou. Je prépare l'histoire d'un jeune grec de Belleville immigré aux États-Unis, qui décide à 55 ans de revenir vivre en Grèce avec sa femme, une fois sa fortune faite et qui finalement retournera aux U.S.A. car sa patrie d'immigration est la plus forte... J'ai aussi un projet sur le Paris des années 30 où la vie avait

un parfum maintenant oublié.

**Yves Thoraval :** Je suis frappé de voir comme l'univers de « La Main Rouge » correspond, à beaucoup de points de vue, à celui des films de Marcel Carné. Ce serait magnifique une collaboration entre vous deux.

**Clément Lépidis :** Pour moi ce serait un rêve, car j'admire beaucoup son Paris et ses personnages...

extrait d'un entretien recueilli par Yves THORAVAL

(1) Tous les livres dont il sera question dans cet article sont publiés aux Éditions du Seuil.

# exposition

## deux artistes africains à Beaubourg

Il est trop rare que des artistes d'Afrique, à l'écoute de leurs traditions, mais aussi des nouveaux courants de la modernité, soient à l'honneur dans nos musées nationaux pour ne pas le signaler. C'est à Beaubourg qu'expose le Tunisien Gouider Triki qui, ancien élève des Beaux Arts de Paris (gravure), parsème ses toiles de petits personnages parfois proches du graphisme, comme si son inconscient tentait de contourner ainsi la vieille méfiance islamique pour des représentations trop ouvertement anthropomorphiques ! Tout

Y.T.

# livres

## Israël-palestine que peut le cinéma ?

Le premier livre en français qui analyse le cinéma israélien, l'un des plus jeunes du monde, le fait en s'attachant à ouvrir le dialogue entre Palestiniens et Israéliens, puisque, au delà du tableau du cinéma national de Tel-Aviv, il interroge, donne la parole, aux réalisateurs juifs ou israéliens qui ont abordé le problème de la Pales-

tine avec franchise et courage. Dépossession palestinienne et futur de l'État d'Israël sont les leitmotivs d'un très clair dossier réalisé en commun par des cinéastes juifs et arabes et qui s'ouvre par un long entretien avec Maxime Rodinson, l'un des meilleurs spécialistes du Proche Orient.

Y.T.

**Israël-palestine : Que peut le cinéma ?** Collectif, éd. Société africaine d'édition, 32, rue de l'Échiquier - 168 pages, illustrations. 25 francs.

# livres reçus

## l'herbe ne meurt pas

Continuant notre périple, vers la Turquie anatolienne, c'est le romancier turc le plus solide que nous rencontrons, Yachar Kemal. « L'herbe ne meurt pas » est son 5<sup>e</sup> roman traduit en français (Éd. Gallimard). Kemal, ancien berger, puis instituteur, sait allier la peinture sociale, dénonçant sans ambages la terreur féodale et policière sur les pauvres villages d'Anatolie, avec le souffle d'un

Y.T.

# bande dessinée

## le retour de djéha

Après le succès remporté par son album « Djéha, rêve ou crève », notre ami Saladin dont une bande dessinée paraît chaque mois dans *droit et liberté* a récidivé en publiant un second recueil intitulé : « les milles et une nuit... blanches ».

Une nouvelle qui réjouira tous ceux qui attendaient avec impatience le retour de Djéha dont les tribulations à travers la France du racisme (et aussi de l'antiracisme) nous sont devenues familières. Enrichi par de nombreux poèmes Arabes contemporains cet album comporte également d'intéressantes études sur les Palestiniens, sur la communauté arabo-américaine,

ainsi qu'un article de Abdelkader Benabdallah sur « les aryens et les sémites ».



# enfants de tunisie

Trois livres positifs permettent de faire connaissance avec les enfants de Tunisie. Faciles à lire, richement illustrés ces ouvrages feront le bonheur de vos enfants. Nous vous en recommandons la lecture.

**Habib, petit tunisien :** (pour enfant de 9 à 12 ans et au-delà...) Albums du Père Castor (Les enfants de la Terre)

Illustré par de très beaux dessins de Roger Turc, c'est un livre d'une qualité exceptionnelle par la richesse du texte de Myriam Houripasotti et de sa documentation. Y figurent de nombreuses explications simples et concrètes sur le pays (géographie, climat, cultures) et sur sa civilisation : coutumes, religion (ramadan, calendrier), langue arabe, etc...

Habib, 11 ans, mène avec sa famille, dans un quartier moderne de Tunis, une vie qui n'apparaît pas tellement différente, à milieu social équivalent, de celle d'une famille européenne dans une grande ville, si ce n'est par leurs promenades dans Tunis et la cuisine « traditionnelle » que prépare Madame Benamor.

Mais les vacances d'hiver vont leur permettre de partir vers le pays natal de Monsieur Benamor, l'île de Djerba, traversant ainsi en voiture la Tunisie du nord au sud en observant la transformation progressive du paysage : des olivettes (en période de cueillette) jusqu'aux premières oasis.

A Djerba, où le grand-père vit entouré de sa très nombreuse famille, Habib va découvrir une vie entièrement différente de celle qu'il menait à Tunis, vie dans le cadre de la Tunisie « traditionnelle » : habitations, costumes, coutumes, petits métiers... Il est surpris par les nombreuses activités de tous, grands et petits : de tout ce que font elles-mêmes ses tantes, ses cousines, de tout ce que savent déjà faire ses cousins, même les plus petits.

Il est remarquable de constater qu'aucun jugement de valeur n'est porté sur une façon de vivre préférentielle à une autre. Les parents d'Habib forment un couple « moderne » mais ils ne renient pas la richesse qui existait (et qui peut encore subsister) dans un mode de vie plus « traditionnel ». Et lorsqu'Habib exprime son regret de quitter Djerba, son grand-père lui répond : « Il faut que tu retournes à Tunis pour y étudier et pour devenir un homme de ton temps ».

Certainement que des petits parisiens qui vont passer leurs vacances dans de petits villages des provinces françaises pourront se retrouver dans les réactions d'Habib.

**Yasmina, la petite tunisienne :** (pour enfants de 5 à 10 ans) Nathan (Les enfants du Monde)

Textes et photographies de Francis Mazières

Avec Yasmina, nous nous retrouvons à Djerba, mais dans une famille beaucoup plus « modeste » que celle d'Habib ! Le père de Yasmina est pêcheur d'éponges et ils habitent dans une paillette tout au bord de la mer.

Destiné à de plus jeunes enfants, ce livre leur fait suivre une journée de la vie de cette petite fille de 6 ans, avec ses jeux, mais aussi, déjà, ses petites responsabilités.

C'est Yasmina qui, avec son petit âne, va chercher l'eau au puits, dans deux grandes jattes façonnées par son ami Saïd, le potier. C'est elle qui va au marché acheter pour sa maman une pastèque bien grosse pour elle. Elle sait déjà aider son père à réparer ses filets de pêche et l'accompagne parfois sur son bateau d'où il harponne de grosses éponges. Déjà aussi, Yasmina nage et plonge très bien ! Nous voyons Yasmina avec ses animaux familiers : son petit âne, une petite gazelle, deux petits renards des sables. Nous l'observons dans ses jeux qui sont ceux de tous les enfants du monde.

Le soir la retrouve en famille, pour le méchoui au feu de bois et la veillée, écoutant une belle histoire dans les bras de son grand-père : à la fois très « lointaine » de nos enfants des villes par son cadre de vie, mais très semblable à eux dans ses intérêts, ses joies, ses réactions.

Et comme pour tous les albums de cette collection, les photographies en noir et blanc de Francis Mazières sont très belles !

**Slimane et les animaux du désert (1) :**

(Pour enfants à partir de 7 ans) Nathan (Des enfants et des animaux)

Textes et photographies de Freddy Tondeur

Nous continuons notre descente vers le Sud avec Slimane et les belles photographies en couleurs du désert tunisien.

« Slimane appartient à la tribu des M'Razig, une peuplade nomade établie depuis toujours dans le Sahara tunisien ». Son père n'est pas un nomade pauvre : il possède « un troupeau de djamelis », neufs dromadaires dont il est très fier car ils sont, avec ses chèvres, « la preuve de sa fortune ».

Slimane a déjà de réelles responsabilités : la surveillance du troupeau de chèvres, la charge de donner à boire aux dromadaires en remontant l'eau du puits profond de 50 mètres, creusé jadis par les ancêtres des M'Razig.

Par ailleurs les M'Razig sont des « pasteurs » parmi les plus célèbres du Sahara :

« Il peuvent d'après les empreintes de pas des animaux dans le sable, déterminer l'espèce, l'âge, le sexe d'une bête, et si elle est en bonne santé, fatiguée ou blessée ». Slimane capture aussi par jeu, une gerboise, une jeune gazelle, un petit fennec, auxquels il rendra d'ailleurs leur liberté.

Mais surtout, et pour la première fois, Slimane se voit confier l'importante mission de se rendre à l'oasis pour la foire aux pigments rouges ! Bien avant l'aurore, « vêtu de sa plus belle djeba et coiffé de son cheche neuf » il part sur le dromadaire de son père pour un voyage solitaire de 5 heures dans le désert, sur un parcours dépourvu de pistes... (mais qu'heureusement le dromadaire connaît bien !). Quelle preuve de « caractère » et de maîtrise de soi pour un garçon de 11 ou 12 ans : aventure à peine imaginable pour nos enfants européens que l'on prétend cependant tellement plus « murs » (?) qu'autrefois mais, en fait, tellement surprotégés par le confort moderne, surtout pour les jeunes citadins.

Sechs différentes missions accomplies (achats au marché, visite à la palmeraie de son père) Slimane, de retour au campement le soir, dessellera et abreuvera lui-même sa monture avant d'aller rendre compte de sa journée à ses parents.

Ce très beau livre, très intéressant, a l'avantage de présenter des nomades jouissant d'une certaine richesse, alors que l'actualité les découvre en période de très grande misère en a souvent fait un objet d'assistance et de paternalisme.

Et, là aussi, les jeunes lecteurs pourront constater qu'une vie très différente de la leur peut avoir ses valeurs, et que la différence n'est nullement synonyme d'infériorité !

René BABOULÈNE

(1) A signaler que ce livre fait très souvent référence, en les expliquant, à des termes de la langue arabe : par exemple, pour les dattes, « deglet nour » qui signifie « doigt de lumière ».

# c.l.e.p.r.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Boulongne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F.

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. - 120 rue Saint-Denis - 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Baboulène, Institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris).

# piédssensibles

les chausseurs  
du confort et de l'élégance  
Choix unique en chevreau  
en sports et en bottes

(1<sup>er</sup>) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)  
(9<sup>e</sup>) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M<sup>o</sup> St-Lazare - Trinité)  
(6<sup>e</sup>) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)  
(10<sup>e</sup>) Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château-d'Eau)  
Magasins ouverts tous les lundis



prévenir  
vaut  
mieux  
que  
guérir

avez-vous renouvelé  
votre abonnement  
à droit et liberté ?

## ISRAËL-PALESTINE QUE PEUT LE CINÉMA ?

Un numéro spécial de « L'AFRIQUE LITTÉRAIRE »  
sur dix films israéliens « pas comme les autres »

réuni par Guy HENNEBELLE et Janine EUVRARD

avec le concours de Ali AKIKA, Mohand BEN SALAMA, Walid CHMAYT,  
Aly CHOUBACHY, Eglal ERERA, Ilan HALEVI, Mahmoud HUSSEIN,  
Amnon KAPELIOUK, Khemaïs KHAYATI, Elie EL MALEH,  
Maxime RODINSON, Yves THORAVAL,

et des cinéastes : Ram LOEVY, Shimon LOUVISH, Moshe MIZRAHI,  
Igaal NIDDAM, Monique NIZARD, Mario OFFENBERG  
(prix Hany Jawhariyya), Edna POLITI, Lionel ROGOSIN, Ilan ZIV.

150 pages illustrées

SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉDITIONS, 32, rue de l'Échiquier - 75010 PARIS  
(Tél. : 523.31.26.)

YVES THORAVAL

## REGARDS SUR LE CINÉMA ÉGYPTIEN

ÉDITIONS DE L'HARMATTAN  
18, rue des Quatres-Vents - 75006 PARIS

BRUNO ÉTIENNE

## ALGÉRIE : CULTURES ET RÉVOLUTION

avec la collaboration  
d'Yves Thoraval  
ÉDITIONS DU SEUIL

■ action ■

## gros plan

## par et pour les livres

La série d'émissions de Stello Lorenzi, « Zola ou la conscience humaine » fut, en mai dernier, un moment privilégié de la lutte contre le racisme dans l'une de ses formes sans cesse renouvelées : l'antisémitisme. Prolongeant cette grande manifestation populaire, le livre de Pierre Paraf, « La France de l'Affaire Dreyfus », paru peu après aux Éditions Droit et Liberté, a été saisi aussitôt comme un précieux moyen d'action par nombre de militants du mrp. Cet ouvrage, en effet, outre son intérêt historique appuyé par maintes illustrations originales et plusieurs témoignages inédits, à l'avantage de situer l'Affaire dans le contexte général du combat antiraciste, et il débouche directement sur le présent, où tant d'injustices appellent encore à la mobilisation de l'opinion publique.

Mais dans la bataille antiraciste par les livres et pour les livres, nos éditions (\*) ont mis récemment à notre disposition un choix d'autres réalisations fort utiles. Pour faire connaître l'apartheid, ses méfaits, ses complices, voici « La France et l'apartheid » en coédition avec l'Harmattan, « Diviser pour régner », de Barbara Rogers (pour le compte de l'International Defence and Aid Fund), et le brillant recueil du poète Paul Dakeyo : « Soleils fusillés ». Sur l'antisémitisme et le nazisme : « J'ai survécu », bouleversant témoignage de Charles Lopata, qui rejoint « Une famille comme les autres » de Denise Baumann. Rappelons également que « La Santé des Migrants », devenu une sorte de « classique », vient d'être réédité, cinq ans après sa parution, et que, sur les problèmes de l'immigration, « Servir en France » d'Annie Laurant, publié en 1976, et l'album « Du côté de Barbès » conservent toute leur actualité. De même, on lira et fera encore lire avec profit « Une École chez les Tziganes », de Jean-Claude Sangan, et « Un Drame à Bordj Hindel », de Claude Labarraque-Reyssac.

Les Éditions Droit et Liberté n'échappent certes pas aux difficultés que rencontrent les petites sociétés produisant et diffusant des livres. Elles bénéficient pourtant d'un gage sérieux de succès : leur insertion dans un combat généreux, l'actif dévouement de ceux qui le mènent et qui savent combien l'information par le livre est décisive pour le faire aboutir.

Les Éditions Droit et Liberté n'échappent certes pas aux difficultés que rencontrent les petites sociétés produisant et diffusant des livres. Elles bénéficient pourtant d'un gage sérieux de succès : leur insertion dans un combat généreux, l'actif dévouement de ceux qui le mènent et qui savent combien l'information par le livre est décisive pour le faire aboutir.

(\*) La France de l'Affaire Dreyfus : 79 F. La France de l'apartheid : 42 F. Diviser pour régner : 16 F. Soleils fusillés : 29 F. J'ai survécu : 39 F. Une famille comme les autres : 25 F. La Santé des migrants : 17 F. Servir en France : 20 F. Du côté de Barbès : 32 F. Une École chez les Tziganes : 15 F. Un drame à Bordj Hindel : 25 F.

Commandes à Droit et Liberté, 120, rue Saint-Denis 75002 PARIS. C.C.P. 9239 81. (Ajouter 3 F par ouvrage pour frais d'envoi. Conditions spéciales pour les librairies, les collectivités et les comités locaux.)

## d'une région à l'autre

auvergne-limousin :  
pour un dialogue  
avec les gitans

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme ayant évoqué, le 14 juin, la question des Gitans, le comité départemental du mrp a exprimé dans un communiqué sa profonde émotion devant les propos racistes émis par certains membres de cette assemblée. « Sans nier les

problèmes délicats posés par une véritable insertion des gens de voyage », le mrp « regrette qu'une fois de plus, on n'ait pas tenu compte des problèmes réels des Gitans (éducation, instruction, stationnement, etc...) mais qu'on s'en soit pris aux victimes en les désignant comme coupables ».

Il rappelle que la dignité d'un homme ne se marchande pas et n'est pas tributaire de sa culture — fut-elle minoritaire — de sa langue ou de sa race. Il « souhaite enfin — parce qu'on parle des Gitans sans les entendre — qu'un dialogue vrai et fraternel s'instaure entre eux et les élus chargés de décider de leur sort ».

Dans un communiqué adressé fin juin à la presse, le comité de la Haute-Vienne, à l'occasion du changement de titre du mrp, rappelle ses activités et appelle les démocrates à lui apporter son concours. Par ailleurs le comité a publiquement protesté contre les interventions de la police contre des travailleurs immigrés en grève dans deux entreprises de la région (établissement Délé, à Limoges, et Virax à Châteauroux).

Dans les deux cas, ces ouvriers luttent pour améliorer leurs conditions de travail et de vie, particulièrement déplorables. Soulignant que cette double opération semble conditionnée par l'origine étrangère des travailleurs, le comité constate : « Une telle attitude ne peut manquer d'attiser la haine raciale, à un moment où la propagande raciste tente de faire prévaloir l'idée (jugée fautive par tous les économistes sérieux de toutes opinions politiques) selon laquelle les travailleurs immigrés seraient responsables du chômage qui sévit en France ».

Signalons encore une exposition sur l'apartheid organisée par le comité de la Haute-Vienne à Champnétery, dans la salle des fêtes, du 17 au 30 juillet, avec une réunion d'information le 29, animée par Jacques Chevassus, président du comité.

Le comité de la Creuse a tenu une assemblée générale le 19 juin à la M.J.C. de Guéret.

Le comité de Vieluy, qui avec d'autres associations lutte contre la liquidation de l'Amicale pour l'Enseignement des Étrangers, a tenu une conférence de presse, le 1<sup>er</sup> juillet sur les conséquences locales de cette mesure. L'un de ses dirigeants a ensuite été interviewé par la télévision régionale.

## bons de soutien

Mme Marie-France Guichard domiciliée à Montélier dans la Drôme a tiré le numéro gagnant (N° 269 610) des bons de soutien. Elle remporte ainsi le séjour pour deux personnes mis en jeu. A signaler que Mme Guichard est au chômage depuis plusieurs semaines. Elle travaillait à l'Association pour l'Enseignement aux Étrangers (A.E.E.) qui vient de fermer ses portes à la suite de la décision du Secrétaire d'État aux travailleurs immigrés de couper les crédits alloués à l'organisme.

Le prochain tirage des bons de soutien est prévu pour le 4 décembre. Parmi les prix prévus signalons : un séjour en Bulgarie, un séjour en Algérie, une semaine à la neige et un week-end à Londres, etc...

## paris et région parisienne : deux manifestations

La mobilisation des semaines précédentes s'est poursuivie fin juin et en juillet pour d'importantes manifestations parisiennes : défilé de la place d'Italie à Montparnasse, le 27 juin, à l'appel de douze organisations dont le mrp, contre les menées néo-nazies et le meeting de l'« Eurodroite » ; puis la manifestation pour la défense d'Anatole Chtchanskysky, le 11 juillet de la République à l'Opéra. ■■■

Dans les deux cas, les militants et les amis du mrap étaient nombreux derrière les banderoles du Mouvement. Ils ont diffusé journaux, tracts et badges tout au long des deux cortèges. A l'occasion de la première manifestation Pierre Krausz a été interviewé par RTL. A la tête de l'un et de l'autre cortège se trouvait une délégation de la direction du mouvement, conduite par Charles Palant, vice-président.

### bourgogne - franche-comté : sur les attentats impunis contre les foyers

En mai un sabotage était commis dans le foyer CASMI, à Belfort, où résident des travailleurs immigrés. Le tuyau d'alimentation du gaz ayant été sectionné, c'est de justesse que la catastrophe fut évitée. Dans un communiqué, le mrap demandait alors que la lumière soit faite, rappelant les nombreux attentats racistes restés impunis. En juin, le coupable était arrêté. En fait, il avait commis un acte de vengeance contre le directeur du foyer. Un commissaire crut alors devoir s'en prendre publiquement au mrap, « qui pense, dit-il, que l'on peut en toute impunité, attenter à la vie des gens, et que les pouvoirs publics sont plus prompts à poursuivre certains et pas les auteurs de menées racistes », ajoutant qu'à Belfort : « il n'y aura pas de différence et de problèmes de racisme ».

Le comité du mrap a adressé une mise au

point à la presse, soulignant que les résultats de cette enquête ne modifient pas le fond du problème. Il rappelle qu'en moins d'un an, le mrap a été l'objet de 9 attentats, et que les plastiques et tueur racistes, « *quelles que soient les diverses appellations dont ils s'affublent (groupe Peiper, commando Delta et autres) et quelles que soient leurs victimes, Juifs, Arabes ou Noirs, bénéficient d'une totale impunité* ». Il conclut : « *Au lieu de nier cette réalité ou d'en réduire la portée dans des déclarations rassurantes, le mrap entend alerter l'opinion sur les dangers de la montée actuelle du racisme* ».

### normandie : avec les immigrés d'argenton

Lu dans « *Ouest-France* » (16 juin) un intéressant reportage sur l'alphabétisation et l'animation en faveur des travailleurs immigrés d'Argenton (Orne), menée par une équipe de militants bénévoles, membres par ailleurs du mrap, d'Amnesty international, de 1 % Tiers-Monde et de France-Algérie. « *Le contact humain est plus important que la méthode* », soulignent ces militants.

Après avoir évoqué diverses initiatives, notamment des stages professionnels et les relations des immigrés (Algériens, Marocains, Turcs, Portugais, Thaïlandais) avec la population, le journaliste rend compte d'une réunion avec la communauté musulmane pour préparer un méchoui : « *Des représentants de l'équipe d'alphabétisation y participaient. Les*

*Maghrébins et, les Turcs sont invités* » : « *La dernière fois, vous vous êtes cotisés ; cette fois-ci, c'est nous* ».

### provence-côte d'azur : prolifération des inscriptions racistes

Le comité de Marseille est intervenu le 26 juin, auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, pour attirer son attention sur la prolifération des slogans racistes sur les murs de la ville. Dans sa lettre, il cite une quinzaine de lieux précis où figurent de telles inscriptions ordurières visant tantôt la communauté juive, tantôt les travailleurs immigrés. Le comité demande au préfet de faire effacer ces inscriptions et d'user de ses pouvoirs pour empêcher qu'elles ne se reproduisent.

A Aix-en-Provence, à l'initiative du comité local du mrap, plus de 20 organisations et personnes inorganisées ont décidé, fin juin, de constituer un Comité de Défense contre le racisme. Parmi les faits qui ont motivé ce rassemblement, les participants ont cité : le refus de servir les clients « *basanés* » dans certains cafés, le mauvais accueil des immigrés dans un commissariat où ils viennent faire régulariser leurs papiers, les refus de louer des logements aux Maghrébins, les conditions honteuses de plusieurs « *hôtels* » où habitent des travailleurs marocains et tunisiens, certains propos du nouveau maire parlant de « *dératiser et décrochardiser la ville* ». Le comité décide d'intervenir auprès du maire et du sous-préfet, pour demander la stricte applica-

tion de la loi de 1972 contre le racisme. « *Le racisme, déclare-t-il, n'est qu'une des multiples facettes du danger qui menace nos libertés... Le nazisme n'est pas loin, l'intolérance, le racisme, la violence contre l'humain, des mots qui font mal... Si l'on n'est pas vigilants face à la répression, demain on vous reprochera peut-être de ne pas avoir les yeux bleus* »...

A l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie, la « *Marseillaise* » (19 avril) a publié un article de Serge Kriwskoki, membre du Conseil National du mrap, appelant au combat contre le néonazisme.

Le comité des Alpes-Maritimes a pris la défense d'un travailleur immigré victime du racisme à Grasse et a obtenu la condamnation de son agresseur. Une réunion des adhérents et amis du mrap a eu lieu à Menton avec Alexandre Chil-Kozlowski, secrétaire national.

### rhône-alpes : montage audio-visuel

Le comité du mrap de Lyon a apporté son concours, aux élèves de l'I.S.S.A. (Institut des Sciences Sociales Appliquées) qui ont réalisé un montage audio-visuel sur les travailleurs immigrés. Ce travail qui a été présenté au public le 20 juin, sera poursuivi au cours de la prochaine année scolaire.

Le Comité de Haute-Savoie amorce sa participation à la Rencontre Immigrés-Français, qui aura lieu à la mi-septembre à Annemasse, avec le concours de nombreuses associations et groupes nationaux. Il présentera une exposition et un stand de livres et revues.

■ Lors de la réunion du Conseil National du mrap, le 4 juin, les participants ont interrompu leurs travaux à midi pour aller déposer une gerbe sur le tombeau d'Émile Zola, à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du transfert des cendres de l'écrivain au Panthéon. Plusieurs descendants d'Émile Zola étaient présents. Pierre Paraf, président du mrap, a prononcé une allocution.

■ Le mrap a organisé le 2 juin, à son siège, une conférence de presse au cours de laquelle des représentants des Indiens des États-Unis et de plusieurs pays d'Amérique latine ont exposé les discriminations dont leur peuple sont l'objet et les luttes qu'ils mènent.

■ Une délégation représentant le mrap, la Fasti, le comité Médico-Social d'Aide aux Migrants, la confédération Syndicale des Familles et la Confédération Syndicale du Cadre de Vie, a été reçue le 6 juin par M. Stoléru, Secrétaire d'État aux travailleurs immigrés. Elle a attiré l'attention du ministre sur les effets néfastes de l'actuelle politique d'immigration familiale, sur les brimades administratives, les discriminations légales et abus de pouvoir qui frappent les travailleurs immigrés, ainsi que sur les campagnes racistes qui entraînent trop fréquemment des violences. Le mrap était représenté par son secrétaire général, Albert Lévy.

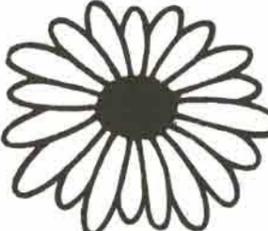
■ « *Notre Combat* », organe des groupes Témoignages Chrétiens, consacre son

numéro de juillet-août aux Droits de l'Homme. Dans ce cadre une page est réservée à la présentation du mrap par l'abbé Jean Pihan, vice-président du mouvement.

■ Le mrap était représenté par des délégations à la manifestation qui a eu lieu, fin mai, rue François Miron à la suite de l'attentat contre le siège de la F.N.D.I.R.P. ; à la cérémonie du Souvenir (4 juin) organisée au cimetière de Bagneux par l'Union des engagés volontaires et Anciens Combattants juifs ; à la cérémonie annuelle organisée par l'Association des Anciens Déportés juifs pour commémorer la grande rafle du 16 juillet 1942.

■ Le mrap est intervenu auprès des groupes parlementaires pour protester contre le vote de l'Assemblée Nationale réduisant de moitié la part de la taxe patronale destinée à construire des logements pour les travailleurs immigrés. Le Sénat a repoussé ce texte, qui est à nouveau soumis à l'Assemblée Nationale.

■ Albert Lévy, secrétaire général du mrap, a adressé un message à la manifestation qui s'est déroulée à New-York, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'exécution d'Ethel et Julius Rosenberg. « *C'est notre dignité à tous, écrit-il, pour la démocratie et le progrès, pour l'avenir des États-Unis et du monde, que nous exigeons la réhabilitation des Rosenberg. Il faut que partout soit reconnue leur innocence et partout célébré leur héroïsme, de génération en génération* ».



maillots de bain

**bilytis**  
PARIS

Toute votre vie, vous vous souviendrez du mariage de vos rêves...

**PRONUPTIA**  
DE PARIS



Pour les mariés, le cortège et les invités, une prestigieuse collection PRONUPTIA et JACQUES HEIM

MAGASIN PRINCIPAL :  
18, rue du Faubourg-Montmartre - 75009 PARIS  
Tél: 770.23.79

Plus de 240 magasins, à Paris, en France et dans les principales villes de l'étranger.

Catalogue couleur 7 F en vente chez votre marchand de journaux. Remboursé pour tout achat.

PRÉSIDENT : Pierre PARAF ;  
VICE-PRÉSIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M<sup>r</sup> George PAU-LANGEVIN, Dr François GREMY ;  
SECRETÉAIRE GÉNÉRAL : Albert LÉVY ;  
COMITÉ D'HONNEUR : Henri ALLEZ, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNAX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Étienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRE-NOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNIER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples est le nouveau titre que s'est donné le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, par le vote de son congrès des 26-27 novembre 1977.

Poursuivant son action de toujours, le mrap réaffirme sa volonté de combattre avec une égale vigueur tous les aspects du racisme, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, en quelque lieu que ce soit.

Défendant les droits et la dignité de tous les hommes, dans le respect de leur identité, il œuvre pour l'amitié entre les peuples, condition majeure de la paix.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. ■  
Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale) .....

Prénom ..... âge .....

Profession .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnements d'un an à droit et liberté (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Étranger (75 F). C.C.P. 9239-81 Paris. Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)  
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris



---

21 ans militant de l'anc  
résistant à l'apartheid

**condamné  
à mort**  
par les racistes  
d'afrique du sud



**liberté pour  
solomon  
malhangu**

mouvement contre le racisme et  
pour l'amitié entre les peuples



120, rue saint-denis 75002 paris  
CCP 14 825 85 paris T. 233.09.67

---